



SÉNÉGAL :

Juillet 2014

SEPTIEME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN A LA POLITIQUE ECONOMIQUE—RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE; ANNEXE D'INFORMATION; ET COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la septième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et de la demande de modification d'un critère d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Rapport des services du FMI** pour la septième revue de l'instrument de soutien à la politique économique et la demande de modification d'un critère d'évaluation, préparé par les services du FMI à la suite d'entretiens avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques, qui ont pris fin le 30 avril 2014. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de ces entretiens et achevé le 6 juin 2014.
- **Analyse de la viabilité de la dette** préparée par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement
- **Annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- **Communiqué de presse**

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*
Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*
Protocole d'accord technique
*Inclus aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour les marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services•
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201•
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington**



SÉNÉGAL

Le 9 juin 2014

SEPTIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION

PRINCIPALES QUESTIONS

Contexte. La croissance du PIB a été plus faible que prévu en 2013 (3,5 % selon les estimations), mais atteindrait 4,9 % en 2014 grâce à un rebond de l'activité dans le secteur agricole, le secteur minier et l'industrie. L'inflation s'est établie à 0,7% en moyenne en 2013 et resterait modérée en 2014. Les tensions politiques se sont accentuées à l'approche des élections locales prévues pour fin juin 2014 et avec le retour récent au Sénégal de l'ancien Président Wade.

Plan Sénégal émergent (PSE). La nouvelle stratégie de croissance du Sénégal offre un bon diagnostic et une vision pour le pays. Elle est plus ciblée que les stratégies précédentes sur de grands projets et réformes. Sa mise en œuvre devrait aussi être facilitée par une adhésion au plus haut niveau et un large soutien de la communauté internationale. Il y a lieu de saluer la ferme volonté réaffirmée par les autorités de préserver la viabilité des finances publiques. Compte tenu des résultats médiocres de ces dernières années en matière de productivité totale, les autorités devraient s'attacher davantage à rehausser l'efficacité économique qu'à accroître le volume des investissements. À cet égard, il est essentiel d'accélérer les réformes pour améliorer le climat des affaires et de procéder à une réforme de fond de l'État. La réforme de l'État s'impose aussi pour financer les investissements publics sans compromettre la viabilité des finances publiques.

Mise en œuvre du programme. Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour fin 2013 ont été observés, y compris en ce qui concerne le déficit budgétaire, en dépit du niveau moins élevé que prévu des recettes. La mise en œuvre des réformes structurelles a été lente, de sorte que de nombreux repères n'ont été atteints qu'après les délais fixés. Cela s'explique en partie par l'attention accordée à la conception du PSE depuis la dernière revue. L'exécution du programme pourrait être grandement entravée par une mise en œuvre trop lente des réformes et l'existence de fortes tensions en matière de dépenses.

Perspectives et réformes budgétaires. Bien que les perspectives pour 2014 s'annoncent difficiles, les autorités ont l'intention de continuer à réduire le déficit. De grands efforts seront nécessaires du côté des recettes pour compenser les moins-values de 2013. L'examen récent des dépenses courantes et des dépenses en capital, qui visait à identifier les dépenses les moins productives à rationaliser, est une mesure avisée qui

aidera à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à aligner le budget sur les priorités du PSE. Des efforts devraient être consentis pour améliorer la transparence des finances publiques et rendre les comptes budgétaires plus lisibles. Il est hautement souhaitable d'accélérer la mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques et du plan de restructuration des agences. La transparence exige aussi que le coût de certains transferts et subventions soit plus explicite, en particulier pour ceux qui sont destinés au secteur de l'énergie, et que des informations soient diffusées sur la mise en œuvre de la réforme des agences publiques.

Les services du FMI recommandent l'achèvement de la septième revue de l'ISPE.

Approuvé par
**Roger Nord et Peter
 Allum**

Une mission des services du FMI composée de M. Joly (chef de mission), M. Kireyev, M^{me} Newiak (tous du Département Afrique), M. Mulas-Granados (Département des finances publiques), M^{me} Nkhata (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Loko (Représentant résident du FMI) and M. Ba (économiste local), a eu des entretiens avec les autorités à Dakar du 16 au 30 avril 2014. M. Sembene (Bureau de l'administrateur) a pris part aux entretiens. La mission a rencontré le Président de la République, M. Sall, les ministres chargés de l'économie et des finances, de l'énergie et de l'exécution du PSE ainsi que le Directeur national de la BCEAO, M. Camara, et d'autres hauts responsables. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des donateurs.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES	5
RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME	11
ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	12
A. Politique budgétaire pour 2014	12
B. Réforme de l'État	14
C. Mise en œuvre du PSE	15
D. Suivi du programme	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	18
ENCADRÉS	
Encadré 1. Le Plan Sénégal émergent (PSE)	7
Encadré 2. Défis à surmonter pour parvenir à une croissance durablement plus vigoureuse	17
GRAPHIQUES	
Graphique 1. Évolutions récentes	8
Graphique 2. Perspectives	9
Graphique 3. Plan Sénégal Emergent	10
TABLEAUX	
Tableau 1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2012–18	19
Tableau 2. Balance des paiements, 2012–18	20
Tableau 3. Opérations financières de l'État et du FSE, 2012–18	21
Tableau 4. Opérations financières de l'État et du FSE, 2012–18	22
Tableau 5. Situation monétaire, 2011–14	23
Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–13	24

APPENDICE : LETTRE D'INTENTION

Pièce jointe I : Mémoire de politiques économiques et financières _____

Pièce jointe II : Protocole d'accord technique _____

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1. **Contexte politique.** À l'approche des élections locales, qui sont prévues pour fin juin 2014, et avec le retour récent au Sénégal de l'ancien Président Wade, dont le fils, accusé de malversations, est emprisonné depuis un an, les tensions politiques se sont accentuées. Une nouvelle stratégie de croissance, le Plan Sénégal émergent (PSE), a été rendue public au début de 2014; ce plan a été conçu pour répondre aux vives aspirations de la population, qui réclame une amélioration des niveaux de vie. Le PSE a pour but de faire du Sénégal une économie émergente à l'horizon 2035. Il prévoit un ensemble d'investissements publics et privés essentiels ainsi que des réformes ambitieuses, le tout devant porter le taux de croissance économique à 7–8 % à moyen terme et assurer une meilleure répartition des bienfaits de la croissance. Les autorités ont reçu de généreuses promesses de concours financiers de la part des partenaires de développement lors d'une réunion des bailleurs de fonds qui s'est tenue en février 2014. Ces derniers mois, le PSE a fait l'objet d'une vaste campagne de publicité et d'un large débat au Sénégal, auxquels le Président Sall en personne a activement participé (encadré 1).

2. **Évolution économique récente** (graphique 1). Selon les estimations provisoires des autorités, la croissance du PIB a été plus faible que prévu en 2013 (environ 3,5 % contre 4 % attendu). Cela s'explique par la faiblesse de la production agricole, due à des pluies irrégulières, ainsi que par les problèmes temporaires qu'ont connus le secteur industriel et le secteur minier. En revanche, l'activité a été particulièrement dynamique dans les secteurs des télécommunications et de la construction; de ce fait, la croissance du PIB hors agriculture a été conforme aux projections du programme (à 3,7 %). L'inflation s'est établie à 0,7 % en moyenne en 2013 en raison de la détente des cours sur les marchés internationaux des matières premières agricoles. Le déficit du compte extérieur courant a moins diminué que prévu (il s'est établi à environ 10 % du PIB) en raison surtout de la baisse prononcée des cours de l'or et des volumes d'or exportés. L'approfondissement du secteur financier s'est poursuivi et la masse monétaire s'est accrue d'environ 8 % en 2013.

3. **Perspectives et risques.** Les projections laissent prévoir une croissance de 4,9 % en 2014 (graphique 2). La croissance hors agriculture serait un peu plus élevée qu'en 2013, à 4,5 %, sous l'effet du raffermissement de l'activité dans le secteur minier (or, et un nouveau projet d'extraction de zircon entrant en activité) et dans l'industrie (grâce, entre autres facteurs, à la résolution des problèmes techniques qui entravaient la production d'engrais) ainsi que du dynamisme continu du secteur des services. À supposer que la pluviométrie redevienne normale, la production agricole devrait connaître un rebond après le très bas niveau enregistré en 2013. Le principal risque intérieur serait la lenteur des réformes et les fortes tensions en matière de dépenses; cela pourrait peser sur les perspectives de croissance et de viabilité des finances publiques. La campagne de communication menée activement par les autorités au sujet des généreux concours promis par les bailleurs de fonds pour financer le PSE a conduit la population à anticiper des résultats rapides en matière de croissance et de revenu. Les autorités, qui se heurtent à des contraintes de capacités et à l'opposition aux réformes de la part des groupes d'intérêts, pourraient être tentées d'accroître en priorité les investissements publics en faisant passer les réformes de fond au second plan. Le

SÉNÉGAL

principal risque exogène réside dans la possibilité d'une nouvelle hausse du coût des emprunts sur le marché international induite par l'abandon des politiques monétaires non conventionnelles dans les économies avancées.

Encadré 1. Le Plan Sénégal émergent (PSE)

Le PSE repose sur trois piliers : i) une croissance plus forte et durable, et la transformation structurelle. Il s'agit de faire du Sénégal un pôle régional pour un certain nombre d'activités par le biais d'une amélioration de l'infrastructure et de l'investissement privé, et de développer quelques secteurs (par exemple, l'agriculture, l'agro-industrie, les mines, le tourisme); ii) le développement humain, avec, au centre de l'attention, quelques secteurs sociaux et l'expansion du dispositif de protection sociale; et iii) une meilleure gouvernance, la paix et la sécurité. Au cœur du PSE se trouve le plan d'action prioritaire, qui comporte 17 grandes réformes et 27 grands projets à exécuter sur la période 2014–18, à un coût total d'environ 19 milliards de dollars (environ 125 % du PIB de 2013). Il est attendu du secteur privé qu'il contribue au financement et à l'exécution du PSE, notamment au moyen de partenariats public-privé (PPP), mais une grande partie de l'effort d'investissement sera à la charge du budget de l'État.

Le PSE réaffirme la nécessité de préserver la viabilité des finances publiques et s'efforce en conséquence de maintenir le déficit budgétaire sur une trajectoire descendante. La réduction du déficit budgétaire et les investissements additionnels prévus par le PSE nécessiteraient un effort de mobilisation des recettes et un ajustement sensible des dépenses, en particulier une diminution rapide du ratio dépenses ordinaires/PIB. Les mesures qui aboutiraient à un changement aussi important ne sont pas détaillées dans le PSE. Pendant la période 2014–18, le déficit annuel prévu dans le PSE serait en moyenne de 0,8 % du PIB supérieur à son niveau dans le programme ISPE.

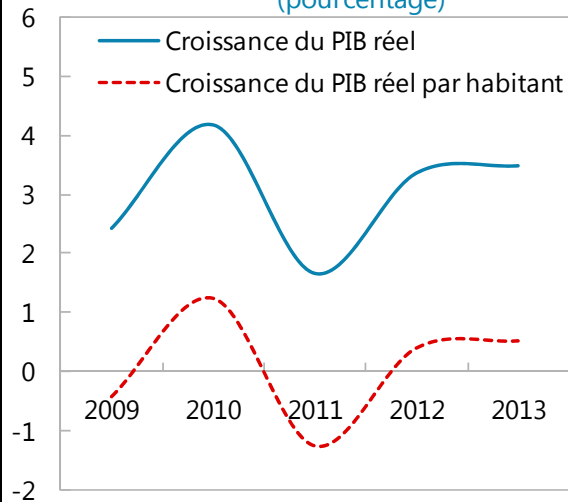
Le PSE prévoit que la croissance du PIB réel augmentera rapidement et atteindra 7–8 % à moyen terme, c'est-à-dire le double du taux enregistré ces dix dernières années.

Une table ronde des bailleurs de fonds, dont l'objet était de mobiliser le financement nécessaire pour le PSE, s'est tenue en février 2014. Les autorités cherchaient à obtenir auprès des donateurs un montant d'environ 3,7 milliards de dollars sur la période 2014–18. Le total des engagements de nouveau financement des bailleurs de fonds traditionnels uniquement, qui ont loué le plan, a atteint en fait près du double de ce montant. Les principaux contributeurs ont été les banques multilatérales et régionales (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement et Banque ouest-africaine de développement), l'UE, la France et les États-Unis. La Chine a aussi exprimé son vif intérêt au Président Sall lors de la visite que celui-ci a effectuée dans le pays avant la réunion. Le secteur privé a lui aussi manifesté un grand intérêt au cours du forum séparé tenu par les investisseurs après la réunion des donateurs. On ne dispose pas encore d'informations détaillées sur ces promesses de financement (par exemple calendrier, additionnalité par rapport au scénario de référence de l'ISPE, conditions); une partie de ce financement pourrait être assortie de conditions non concessionnelles. En attendant d'avoir des informations plus fermes sur ces points, entre autres, les projections macroéconomiques à moyen terme de l'ISPE ne tiennent pas entièrement compte de la hausse des dépenses en capital et de la croissance prévues dans le PSE (graphique 3).

Graphique 1. Évolutions récentes

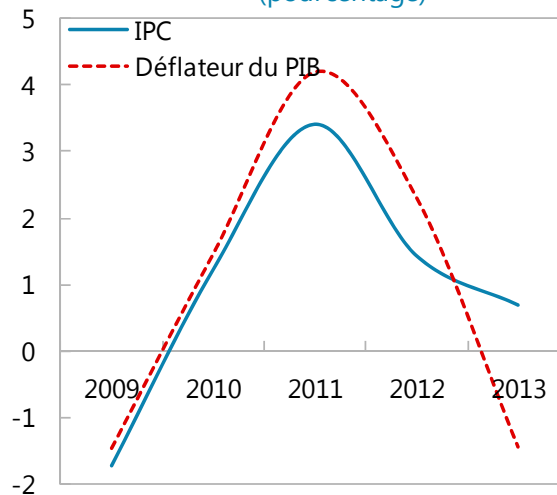
La croissance est restée modérée ces dernières années...

Croissance du PIB (pourcentage)



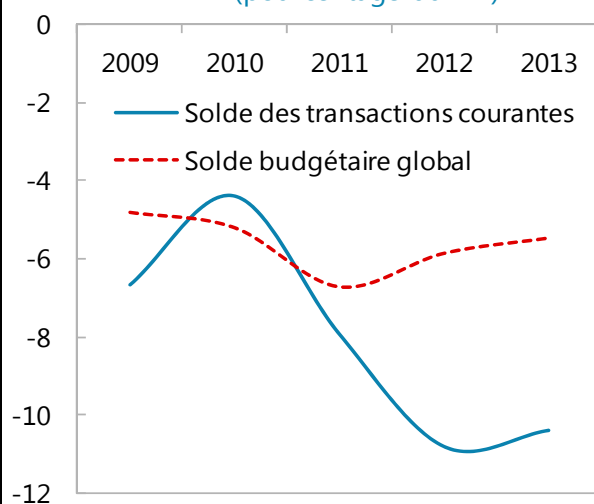
... tandis que l'inflation a été contenue.

Inflation (pourcentage)



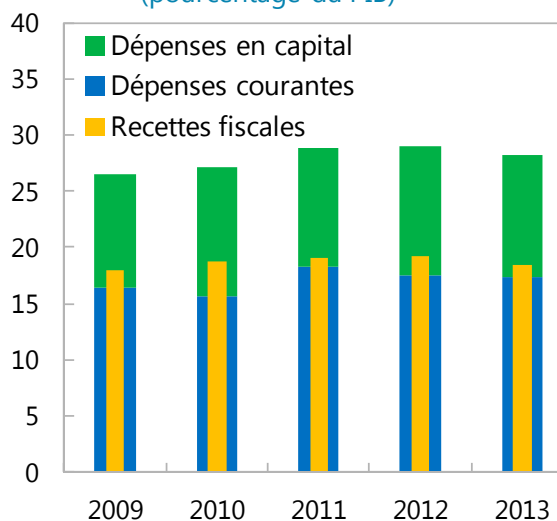
La situation budgétaire a pesé sur le déficit extérieur courant...

Déficits jumeaux (pourcentage du PIB)



... ce qui s'explique par l'augmentation du ratio de dépenses jusqu'en 2012.

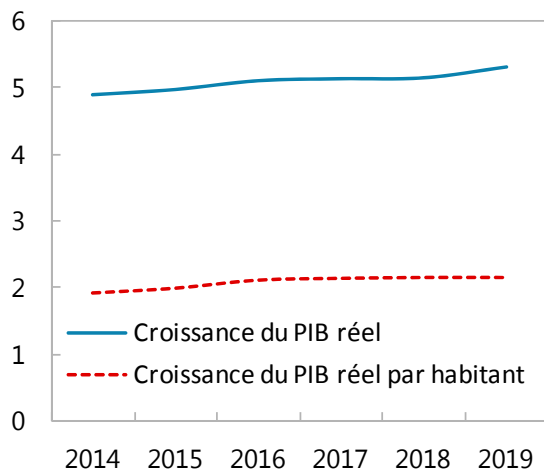
Dépenses et recettes (pourcentage du PIB)



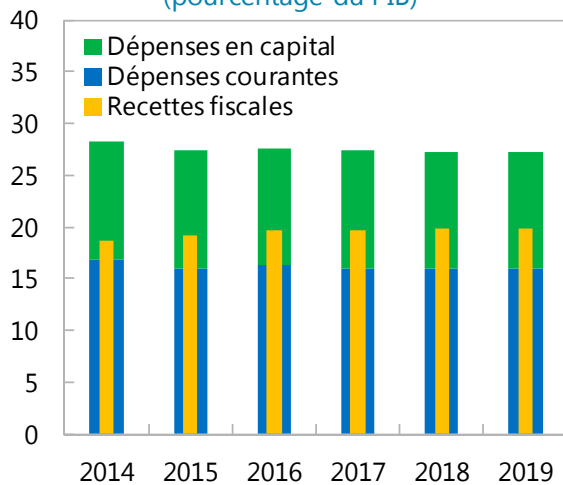
Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Perspectives

La croissance devrait s'accroître peu à peu et l'inflation rester modérée.

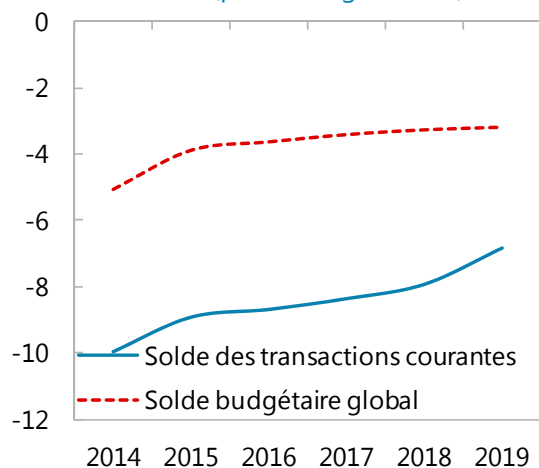
Croissance et inflation
 (pourcentage)


Le rééquilibrage budgétaire repose surtout sur un ajustement des dépenses...

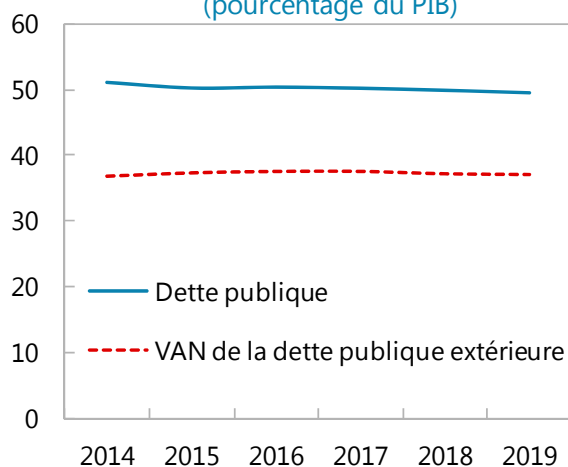
Dépenses et recettes
 (pourcentage du PIB)


Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

Le rééquilibrage des finances publiques aiderait à réduire la vulnérabilité aux aléas extérieurs.

Déficits jumeaux
 (pourcentage du PIB)


... qui stabiliserait les ratios d'endettement.

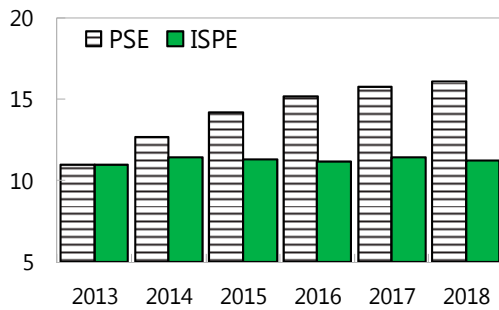
Dettes
 (pourcentage du PIB)


Graphique 3. Plan Sénégal émergent

Dépenses en capital

(en pourcentage du PIB, 2013-2018)

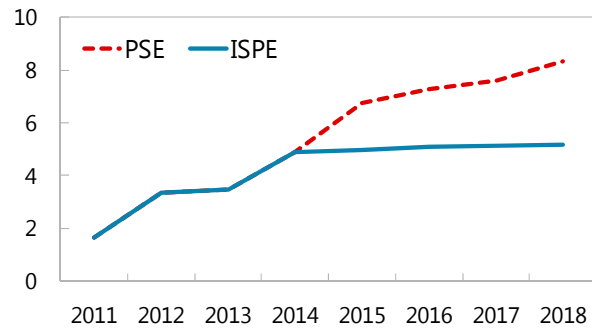
Le PSE prévoit une forte augmentation de l'investissement public,...



Croissance du PIB réel

(en pourcentage, 2011-2018)

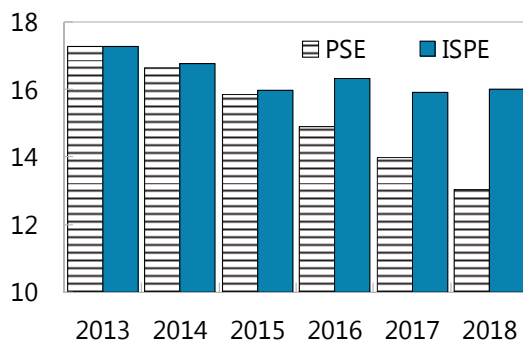
... et de stimuler ainsi la croissance à moyen terme.



Dépenses courantes

(en pourcentage du PIB, 2013-2018)

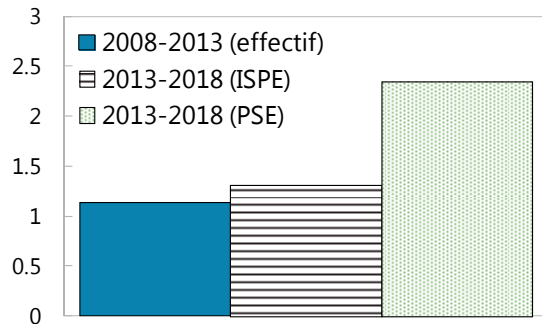
Pour permettre les investissements additionnels, une rationalisation drastique des dépenses courantes sera nécessaire ...



Variation des ratios de recettes budgétaires

(Variation pendant la période, en pourcentage du PIB)

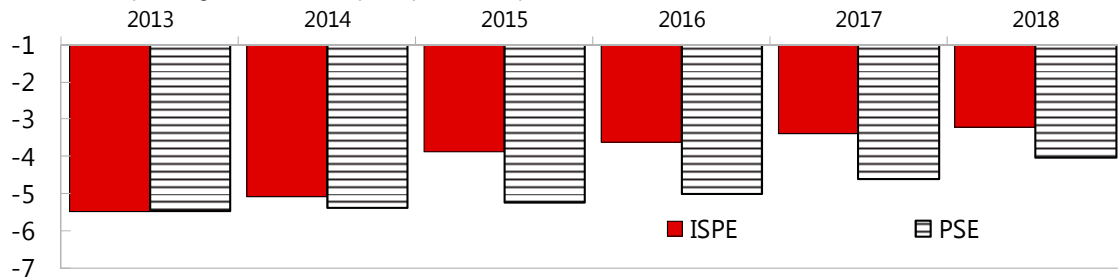
... et il faudra trouver de nouvelles sources de recettes.



Soldes budgétaires

(en pourcentage du PIB)

Le rééquilibrage des finances publiques serait plus lent dans le cadre du PSE.



Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

4. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont restés contrastés.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs sauf un pour fin 2013 ont été observés, y compris en ce qui concerne le déficit budgétaire, en dépit du niveau moins élevé que prévu des recettes (voir infra). La mise en œuvre des réformes structurelles est restée lente, de sorte que de nombreux repères n'ont été atteints qu'après les délais fixés. Ces retards sont dus en partie au fait que les autorités se sont concentrées sur la conception du PSE, qui a mobilisé un grand nombre de fonctionnaires clés. Des problèmes de coordination expliquent pourquoi le repère continu relatif à la réalisation d'une analyse coûts-avantages avant la création de nouvelles agences n'a pas été observé; en effet, la responsabilité de cette analyse n'était pas clairement assignée au sein du gouvernement. Les autorités ont aussi noté que le repère devait être reformulé de manière à être tout à fait conforme à la législation nationale (qui parle d'«études d'opportunité» et non d'«analyses coûts-avantages»). La mise en œuvre des projets essentiels de production d'électricité a avancé, les autorités ayant donné la priorité aux trois principaux projets qui doivent entrer en service d'ici à 2016.

Tableau 1. Repères structurels pour la septième revue de l'ISPE : état d'avancement

Mesures	Délai	État avancement	Raison du retard
Transmission au Parlement d'un nouveau projet de loi sur la déclaration de patrimoine	1 ^{er} janvier 2014	Réalisé	En novembre 2013, en avance sur le calendrier.
Déploiement de la télédéclaration et du télépaiement pour tous les contribuables de la région de Dakar	1 ^{er} janvier 2014	Réalisé avec retard	La finalisation des accords de télépaiement avec les grandes banques s'est avérée plus complexe que prévu.
Lancement du nouveau logiciel de gestion de la solde	1 ^{er} janvier 2014	Réalisé avec retard	Le nouveau logiciel était en place début 2014, mais les autorités voulaient le tester pendant plusieurs mois parallèlement au système existant.
Réalisation d'une analyse coûts-avantages avant la création de nouvelles agences	Permanent	Non réalisé	Trois agences ont été créées pendant cette période, l'analyse n'ayant été effectuée qu'après-coup.
Les rapports du comité de suivi sur le contrat de performance de la SENELEC ainsi que l'audit de l'exécution de ce	31 mars 2014	Non réalisé, mais nets progrès	Première publication en mai 2014. La finalisation de l'évaluation de la situation financière du secteur en

contrat feront l'objet d'une publication. La première publication inclura un état des lieux du secteur de l'électricité, y compris sa situation financière, ainsi que la stratégie des autorités pour réformer le secteur.

2013 a nécessité plus de temps. L'audit extérieur a été retardé pour assurer la conformité aux règles de la Banque mondiale en matière de passation des marchés publics.

5. **De fortes moins-values de recettes ont nécessité une gestion serrée des dépenses en 2013.** Au total, le déficit de recettes – par rapport à l'objectif du programme – a atteint près de 1,5 % du PIB et était imputable essentiellement à la baisse des recettes fiscales. Cette dernière s'explique par le fait que l'activité économique et l'inflation ont été plus faibles que prévu, par un optimisme excessif quant au rendement de certains impôts et par une accumulation plus forte que prévu d'arriérés d'impôts de SENELEC, la compagnie publique d'électricité. Une petite partie seulement du déficit de recettes semble attribuable à la réforme fiscale de 2013 et, plus précisément, à la suppression du précompte de TVA par les agences publiques. L'objectif de déficit a été atteint par la compression des dépenses courantes (environ $\frac{3}{4}$ % du PIB) et des projets d'investissement financés sur ressources intérieures (0,6 % du PIB).

ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. Politique budgétaire pour 2014

6. **Malgré des perspectives budgétaires qui s'annoncent plus difficiles en 2014, les autorités ont réaffirmé leur objectif de poursuivre la réduction du déficit.** Il importe de continuer à réduire le déficit — de 5,5 % du PIB révisé en 2013 à 5,1 % en 2014 — pour réduire les facteurs de vulnérabilité, reconstituer les marges de manœuvre budgétaire et avancer dans la réalisation de l'objectif poursuivi de longue date dans le cadre de l'ISPE de ramener le déficit à des proportions plus soutenables. Cela envoie aussi un signal fort aux bailleurs de fonds et aux marchés en indiquant que la viabilité budgétaire ne sera pas compromise, ce qui ressort clairement du PSE. La réduction du déficit se poursuivra en 2015 et à moyen terme.

MPEF §11

7. **Il conviendra de s'employer activement à accroître les recettes pour récupérer une partie du terrain perdu.** Compte tenu des surprises négatives récentes du côté des recettes, les autorités ont décidé d'opter pour une plus grande prudence à l'égard des projections de recettes et de l'effet attendu des mesures prises pour accroître les recettes. Elles redoubleront d'efforts pour renforcer l'administration des impôts, notamment en accroissant les effectifs, en apurant les arriérés d'impôts existants, en procédant à un audit complet des crédits de TVA et en utilisant de façon plus intensive diverses sources d'information. De nouvelles mesures fiscales seront aussi prises, dont le relèvement d'une taxe sur les communications et une modification de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de manière à compenser la réduction excessive de 2013. Le ratio recettes/PIB devrait ainsi augmenter de 0,5 point de pourcentage (dont environ la moitié au titre des mesures fiscales), mais il serait encore inférieur au niveau programmé au moment de la sixième revue. Les autorités envisagent aussi de prendre d'autres mesures ultérieurement pour renforcer les recettes en 2015 et au-delà.

MPEF §12, 13

8. **Il sera nécessaire de rationaliser sensiblement les dépenses pour atteindre l'objectif de déficit tout en ménageant une place pour les investissements prévus par le PSE.** Au-delà des mesures évoquées lors de la dernière revue, qui sont en cours de mise en œuvre (par exemple la rationalisation des dépenses de télécommunications et de logement), les autorités ont passé en revue les dépenses ordinaires et les dépenses en capital afin d'identifier celles qui sont les moins productives et pourraient être rationalisées. Les économies suivantes ont été identifiées : 0,1 % du PIB au titre des salaires (grâce à une suspension des salaires à la suite de l'audit de la fonction publique, et à des mesures visant à réduire les heures supplémentaires); 0,4 % du PIB au titre des biens et services; et 1,3 % du PIB alloué à des projets d'investissement faiblement prioritaires et financés sur ressources intérieures. Ces économies seront affectées en partie aux nouveaux projets liés au PSE (¾ % du PIB), le reste servant à compenser la baisse des recettes.

MPEF §14

Tableau 1. Révision du budget 2014

	2013	2014	
	Effectif.	6e revue	Prog. rév.*
	(En pourcentage du PIB)		
Total recettes et dons	22,7	23,6	23,2
Recettes	20,1	20,8	20,4
Dons	2,6	2,8	2,8
Dépenses et prêts nets	28,2	28,6	28,3
Dépenses courantes	17,3	16,8	16,8
Dépenses en capital	11,0	11,8	11,4
intérieur et non concessionnel	6,5	7,2	6,8
extérieur concessionnel	4,4	4,6	4,6
Prêts nets	-0,1	0,0	0,1
Solde budgétaire global (dons inclus)	-5,5	-4,9	-5,1
<i>Postes pour mémoire :</i>	(milliards de francs CFA)		
Solde budgétaire (dons compris)	-400	-396	-396
Dépenses courantes	1263	1345	1306
Dépenses en capital	801	942	888

*Le PIB nominal a été révisé à la baisse, de 8002 milliards de francs CFA à 7782 milliards de francs CFA, ce qui explique en partie la différence entre la 6^{ème} revue et les projections révisées.

9. **Les autorités envisagent d'émettre 500 millions de dollars d'euro-obligations à la mi-2014.** Depuis quelques mois, les conditions sont relativement favorables sur les marchés internationaux et les autorités pensent obtenir un taux d'intérêt bien plus faible que pour les euro-obligations émises en 2011 (dont le rendement est actuellement de 6 % environ). Une partie des fonds ainsi levés serait utilisée pour rembourser la tranche libellée en euros du prêt consorsial contracté en 2013, dont l'échéance est courte. Les autorités ont l'intention de continuer autant que possible à recourir à des financements concessionnels ou semi concessionnels. Les autorités et les services du FMI ont examiné la

MPEF §17

possibilité de relever les plafonds d'endettement après la reclassification récente du Sénégal parmi les pays «à capacité plutôt élevée» aux termes de la politique du FMI sur les limites d'endettement. Étant donné qu'il reste peu de temps avant la fin du programme, il a été convenu de maintenir en l'état l'architecture des plafonds d'endettement, tout en relevant les plafonds existants le cas échéant (voir infra). Il ressort de la dernière analyse de viabilité de la dette que le risque de surendettement du Sénégal reste faible pour autant que le rééquilibrage des finances publiques se poursuive et que le recours à des emprunts non concessionnels reste prudent.

B. Réforme de l'État

10. **Des efforts seront faits pour améliorer la transparence des finances publiques.** Des documents relatifs au budget et à son exécution sont désormais affichés sur le site Web de la Direction générale des finances (www.dgf.finances.gouv.sn). Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour rendre les comptes budgétaires plus faciles à lire et à interpréter. Des travaux récents réalisés conjointement par les autorités et les services du FMI ont révélé qu'un grand nombre de dépenses n'étaient pas classées convenablement; par exemple, le montant véritable de la masse salariale serait supérieur d'environ 45 % au chiffre global annoncé, tandis que le montant véritable des dépenses en capital serait inférieur de 45 %. Il est donc d'autant plus urgent d'accélérer la mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques, qui a pris du retard. Les autorités devraient établir un plan global de mise en œuvre d'ici fin septembre 2014. La transparence exige aussi que le coût de certains transferts et subventions soit plus explicite. À cet égard, la loi de finances de 2015 comprendra une annexe détaillant le soutien budgétaire direct et indirect aux prix de l'énergie (nouveau repère structurel).

MPEF §23, 26

11. **La réforme des agences se poursuivra.** Les autorités ont commencé à mettre en œuvre leur réforme des agences, avec pour objectif de rationaliser la chaîne de la dépense, d'améliorer la transparence et de réaliser des économies budgétaires à moyen terme. La restructuration a commencé à un rythme modéré et quelques agences ont été fermées ou fusionnées. Il est probable qu'elle se heurtera à une forte opposition de la part de puissants groupes d'intérêts. La surveillance des agences s'est améliorée et un premier rapport trimestriel sur leurs opérations financières a été établi par le ministère des finances. Ce rapport et ceux qui suivront seront publiés et étoffés à l'avenir. Pour garantir la pleine transparence de la réforme des agences, la loi de finances 2015 comportera une annexe énumérant toutes les agences, avec l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réforme (nouveau repère structurel). La préparation par les autorités des contrats de performance pour les agences restantes se poursuit comme prévu et ces contrats devraient être prêts pour les sept plus grandes agences d'ici la mi-2014.

MPEF §22

C. Mise en œuvre du PSE

12. **Le PSE offre un bon diagnostic et une vision pour le Sénégal.** Il est plus ciblé que les stratégies précédentes sur de grands projets et réformes. Sa mise en œuvre devrait aussi être facilitée par une adhésion au plus haut niveau et un large soutien de la communauté internationale. Il y a lieu de saluer aussi la ferme volonté renouvelée des autorités de préserver la viabilité des finances publiques.

13. **Pour que le PSE soit mis en œuvre avec succès, de grandes réformes seront nécessaires, dont certaines doivent encore être spécifiées.** Une analyse de la croissance donne à penser que le manque d'efficacité économique est la principale raison à l'origine de la croissance modeste du Sénégal ces dernières années. Selon cette analyse, l'effort d'investissement envisagé dans le cadre du PSE rehausserait le taux de croissance, mais pour le porter à 7–8 %, il faudra que l'efficacité s'améliore considérablement (encadré 2). À cet égard, il est essentiel d'accélérer les réformes pour améliorer le climat des affaires et de procéder à une réforme de fond de l'État. La réforme de l'État s'impose aussi pour financer les investissements publics sans compromettre la viabilité des finances publiques.

14. **Les autorités progressent dans certains domaines importants.** De gros efforts ont été consentis pour améliorer le climat des affaires, notamment en facilitant la création d'entreprise et les transactions immobilières, en accélérant la délivrance des permis de construire et en adoptant un nouveau cadre légal pour les partenariats public-privé. Des progrès ont aussi été accomplis dans le secteur de l'électricité avec la mise en œuvre de grands projets de production qui devraient améliorer l'approvisionnement et réduire les coûts de production. La situation financière de SENELEC s'est améliorée en 2013 grâce au niveau plus bas que prévu des prix des combustibles et à l'entrée en service de centrales rénovées. Cependant, cette situation reste précaire, comme en témoigne le montant considérable des arriérés accumulés en 2013 à l'égard du fisc et des fournisseurs nationaux. Le contrat de performance entre SENELEC et l'État a accru la transparence de la réforme en cours de la compagnie d'électricité, et des progrès semblent avoir été accomplis à cet égard au cours de l'année écoulée.

MPEF §26, 31

15. **Les autorités et les services du FMI ont engagé des discussions sur d'autres réformes clés qui sous-tendent la mise en œuvre du PSE.** Les services du FMI ont signalé que la réforme en cours de l'État dans le cadre de l'ISPE, qui doit être saluée, ne suffirait pas à dégager l'espace budgétaire nécessaire pour effectuer les investissements additionnels liés au PSE. Un gros effort de mobilisation des recettes sera nécessaire, qui pourrait prendre la forme d'une nouvelle réduction des exonérations d'impôts et d'une extension de la réforme fiscale aux secteurs non couverts par la réforme de 2013 (par exemple finance, mines et télécommunications). En ce qui concerne les dépenses, la rationalisation prévue des dépenses courantes nécessitera des économies substantielles sur la masse salariale et les transferts. Les services du FMI ont invité instamment les autorités à développer leur communication sur ces questions et, plus généralement, sur les réformes, la communication au sujet du PSE ayant jusqu'à présent été centrée essentiellement sur les projets d'investissement et le soutien de la communauté internationale.

D. Suivi du programme

16. **Il est proposé d’apporter les changements ci-après au suivi du programme.** Le plafond des prêts non concessionnels serait porté à 1006 millions de dollars pour permettre une nouvelle émission d’euro-obligations de 500 millions de dollars, dont une partie sera utilisée pour rembourser la tranche libellée en euros du prêt consorsial obtenu en 2013. Le plafond des prêts semi concessionnels (avec un élément don compris entre 15 % et 35 %), qui devrait être atteint très prochainement, serait porté à 224 milliards de francs CFA pour aider à financer quatre projets additionnels d’infrastructure à forte rentabilité dans les secteurs de l’électricité et de l’assainissement, d’un coût total de 92 milliards de francs CFA. L’objectif indicatif de fin juin pour les recettes fiscales serait révisé à la baisse afin de tenir compte des moins-values de 2013. Le repère structurel permanent prévoyant la réalisation d’une «analyse coûts-avantages» avant la création de nouvelles agences prévoirait maintenant des «études d’opportunité», afin d’être plus conforme à la législation en vigueur¹.

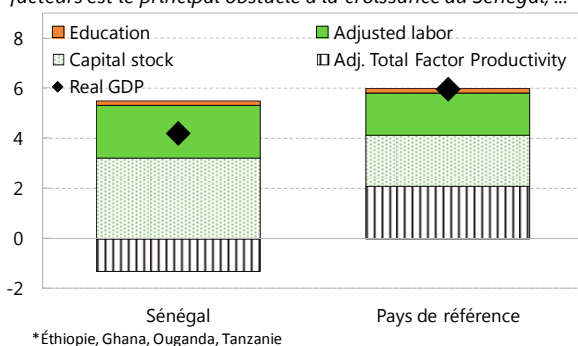
¹ À l’origine, ce repère devait être aligné sur la législation en vigueur. Les études d’opportunité doivent établir la nécessité de créer une nouvelle agence, mais elles ont une orientation moins quantitative que les analyses coûts-avantages.

Encadré 2. Défis à surmonter pour parvenir à une croissance durablement plus vigoureuse

À moyen terme, le PSE table sur une croissance égale ou supérieure à celle d'un groupe de pays en développement d'Afrique subsaharienne qui connaissent une croissance forte et soutenue depuis le milieu de la décennie 1990 (Cabo Verde, Éthiopie, Ghana, Mozambique, Ouganda et Tanzanie). Un exercice de comptabilité de la croissance dans ces pays révèle que la croissance économique du Sénégal a été entravée par une efficacité relativement plus faible, la productivité totale des facteurs ayant diminué entre 1995 et 2012, plutôt que par l'accumulation moins soutenue de capital. Il semblerait donc que les efforts déployés pour rehausser la croissance économique doivent être axés sur l'amélioration de l'efficacité. Une simulation de l'impact des investissements additionnels liés aux PSE, réalisée à l'aide d'une fonction de production standard, aboutit à la même conclusion. Il est donc indispensable d'améliorer la qualité des investissements publics; en effet, selon les indicateurs existants, le Sénégal est distancé dans ce domaine même par les autres pays de l'UEMOA. Par rapport aux pays dynamiques d'Afrique subsaharienne, le Sénégal pâtit aussi d'un climat des affaires moins favorable, ce qui rend d'autant plus essentielles les réformes dans ce domaine pour attirer l'investissement privé et rehausser l'efficacité.

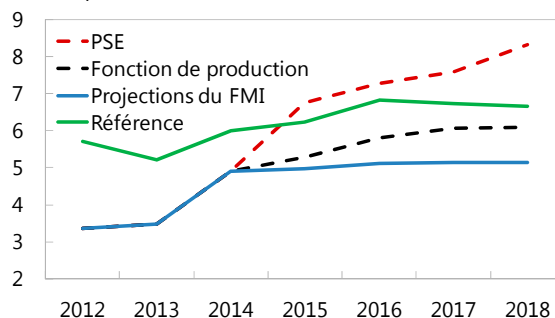
Contribution moyenne à la croissance annuelle (en pourcentage, 1995-2012)

Depuis presque deux décennies, la productivité totale des facteurs est le principal obstacle à la croissance au Sénégal, ...



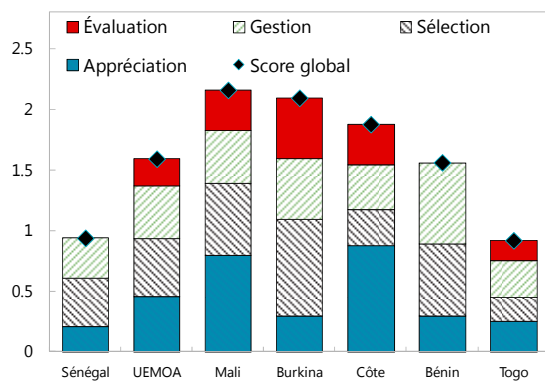
Croissance du PIB réel (en pourcentage, 2012-2018)

... de sorte que l'accumulation de capital risque de ne pas suffire pour obtenir la stimulation voulue de la croissance.



Efficacité de l'investissement public (score PIMI)

L'effort d'investissement doit être accompagné d'une nette amélioration de l'efficacité de l'investissement public au Sénégal...

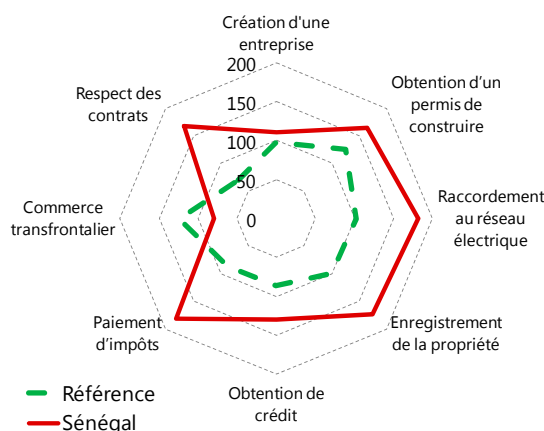


Source: Dabla-Norris et al. (2011).

Indicateur Doing Business

(score faible = bonne performance)

... ainsi que d'une amélioration sensible du climat des affaires.



ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

17. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont restés contrastés.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs sauf un pour fin 2013 ont été observés, y compris en ce qui concerne le déficit budgétaire, en dépit du niveau moins élevé que prévu des recettes. L'attention ayant été concentrée depuis la dernière revue sur l'élaboration du PSE, la mise en œuvre des réformes structurelles a été lente, et plusieurs repères ont été atteints après le délai fixé.

18. **Les services du FMI invitent instamment les autorités à redoubler d'efforts pour accroître les recettes et appuient leur projet d'améliorer la composition et la qualité des dépenses publiques.** Ils saluent l'engagement renouvelé des autorités de poursuivre la réduction du déficit budgétaire pour le ramener à des proportions plus soutenables. De grands efforts seront nécessaires du côté des recettes pour compenser les moins-values enregistrées en 2013. L'examen récent des dépenses courantes et des dépenses en capital, qui visait à identifier les dépenses les moins productives et susceptibles d'être rationalisées, est une mesure avisée qui aidera à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à aligner le budget sur les priorités du PSE.

19. **Des efforts devraient être consentis pour continuer d'améliorer la transparence des finances publiques et rendre les comptes budgétaires plus lisibles.** Il est souhaitable d'accélérer la mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques, qui a pris du retard. La transparence exige aussi que le coût de certains transferts et subventions soit plus explicite, en particulier pour ceux qui sont destinés au secteur de l'énergie, et que des informations soient diffusées sur la mise en œuvre de la réforme des agences publiques. Cette dernière doit être accélérée. Les services du FMI regrettent que la création récente de nouvelles agences n'ait pas été précédée par des études d'opportunité et saluent l'engagement des autorités de remédier aux problèmes de coordination qui sont à l'origine de cette situation.

20. **Les efforts de réformes doivent être accélérés, notamment pour assurer la réussite du PSE.** La mise en œuvre des réformes a été plus lente que prévu, en partie à cause de l'attention accordée à l'élaboration du PSE. Le PSE offre un bon diagnostic et une vision pour le Sénégal. Il est plus ciblé que les stratégies précédentes sur de grands projets et réformes. Sa mise en œuvre devrait aussi être facilitée par une adhésion au plus haut niveau et un large soutien de la communauté internationale. Il y a lieu de saluer aussi la ferme volonté renouvelée des autorités de préserver la viabilité des finances publiques. Elles devraient toutefois s'attacher davantage à rehausser l'efficacité économique qu'à accroître le volume des investissements. Pour que le PSE soit mis en œuvre avec succès, de grandes réformes seront nécessaires, dont certaines doivent encore être spécifiées. Il est essentiel d'accélérer les réformes pour améliorer le climat des affaires et de procéder à une réforme de fond de l'État. La réforme de l'État s'impose aussi pour financer les investissements publics sans compromettre la viabilité des finances publiques.

21. **Les services du FMI appuient la demande de modification des critères d'évaluation de la dette et recommandent l'achèvement de la septième revue de l'ISPE.**

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2012-18

	2012	2013		2014		2015	2016	2017	2018
		6e revue	Prél.	6e revue	Proj.		Projections		
	(variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	3,4	4,0	3,5	4,6	4,9	5,0	5,1	5,1	5,1
Dont : PIB hors agriculture	2,5	3,7	3,7	4,3	4,5	4,9	5,0	5,1	5,1
Déflateur du PIB	2,3	0,3	-1,4	2,2	1,5	2,3	2,3	2,3	2,3
Prix à la consommation									
Moyenne annuelle	1,4	0,8	0,7	1,4	0,0	1,2	1,2	1,1	1,1
Fin de période	1,1	1,2	-0,1	1,7	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	13,4	8,4	-1,2	3,3	5,5	5,3	8,5	9,0	9,1
Importations, f.à.b. (francs CFA)	18,6	3,2	1,6	3,8	4,8	3,8	8,4	7,9	7,7
Exportations en volume	10,5	7,4	-0,4	5,0	6,6	6,7	6,3	6,3	6,1
Importations en volume	13,4	6,5	5,8	6,3	7,6	7,1	6,2	6,1	5,6
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	-1,9	4,1	3,3	0,7	1,5	1,8	0,0	0,8	0,8
Taux de change effectif nominal	-2,3	...	4,1
Taux de change effectif réel	-3,8	...	2,2
	(variation en pourcentage de la masse monétaire au sens large de début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie au sens large	6,8	4,9	8,0	...	8,9
Avoirs intérieurs nets	8,6	3,7	8,8	...	10,7
Crédit intérieur	4,9	4,2	11,3	...	9,5
Crédit à l'État (net)	-2,1	-0,3	2,0	...	1,1
Crédit à l'économie (net) (croissance en %)	9,6	6,1	12,6	...	8,6
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹								
Opérations financières de l'État									
Recettes	20,4	20,9	20,1	20,8	20,4	20,6	21,1	21,2	21,3
Dons	2,9	2,8	2,6	2,8	2,8	2,9	2,8	2,8	2,7
Dépenses totales et prêts nets	29,2	29,1	28,2	28,6	28,3	27,3	27,5	27,3	27,2
Solde budgétaire global									
Base ordonnancements, dons exclus	-8,7	-8,2	-8,0	-7,7	-7,9	-6,7	-6,4	-6,1	-5,9
Base ordonnancements, dons inclus	-5,9	-5,4	-5,5	-4,9	-5,1	-3,9	-3,6	-3,4	-3,2
Solde budgétaire primaire	-4,4	-3,8	-3,9	-3,3	-3,5	-2,3	-1,9	-1,7	-1,5
Épargne et investissement									
Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)	-10,8	-9,4	-10,4	-8,9	-10,0	-8,9	-8,7	-8,4	-8,0
Solde extérieur courant (transferts officiels exclus)	-11,9	-10,1	-10,9	-9,6	-10,7	-9,6	-9,4	-9,1	-8,7
Investissements intérieurs bruts	29,8	26,8	27,4	26,1	27,2	26,1	26,3	26,7	26,9
Secteur public	6,1	6,9	6,4	7,1	6,8	6,8	6,7	6,8	6,7
Hors secteur public	23,6	19,9	20,9	19,0	20,3	19,3	19,6	19,9	20,1
Épargne nationale brute	19,0	17,4	17,0	17,2	17,2	17,2	17,6	18,3	18,9
Secteur public	0,3	1,5	0,9	2,2	1,8	2,9	3,1	3,5	3,5
Hors secteur public	18,7	9,8	16,0	8,8	15,4	14,2	14,5	14,9	15,4
Dettes publiques									
Dettes publiques totales	43,4	45,9	46,8	47,4	50,0	50,3	50,4	50,4	50,4
Dettes publiques intérieures ²	12,4	12,0	14,4	12,0	14,5	14,2	14,1	14,1	14,5
Dettes publiques extérieures	31,0	33,9	32,4	35,4	35,6	36,1	36,3	36,3	35,8
Service de la dette publique extérieure									
En pourcentage des exportations	9,4	7,8	15,1	6,8	9,1	9,5	9,4	9,2	9,2
En pourcentage des recettes publiques	9,6	10,4	9,2	8,8	12,6	7,0	7,7	7,8	8,3
Pour mémoire :									
Produit intérieur brut (milliards de FCFA) ²	7 165	7 485	7 308	8 002	7 782	8 356	8 981	9 664	10 398

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹Certains ratios ont changé en raison de la révision du PIB.²La dette intérieure comprend les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2012–18

	2012	2013		2014	2015	2016	2017	2018
		EBS/13/ 161	Prél.		Projections			
	(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)							
Compte des transactions courantes	-775	-703	-760	-777	-744	-783	-812	-828
Balance des biens	-1.469	-1.487	-1.531	-1.595	-1.635	-1.771	-1.894	-2.016
Exportations, f.à.b.	1.402	1.449	1.385	1.461	1.539	1.670	1.821	1.986
Importations, f.à.b.	-2.871	-2.936	-2.916	-3.056	-3.173	-3.441	-3.714	-4.002
Services et revenu (net)	-202	-153	-149	-148	-175	-160	-146	-126
Crédits	747	776	776	821	869	907	947	1.014
Débits	-950	-930	-925	-970	-1.044	-1.067	-1.093	-1.140
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-62	-66	-62	-64	-82	-90	-98	-106
Transferts courants sans contrepartie (net)	897	938	920	966	1.066	1.149	1.228	1.314
Privés (net)	822	897	897	925	1.018	1.099	1.176	1.258
Publics (net)	75	41	23	41	48	50	52	56
<i>Dont</i> : dons budgétaires	52	38	20	38	45	48	52	56
Compte de capital et compte financier	724	738	739	814	783	823	875	889
Compte de capital	198	185	183	185	199	209	221	232
Transferts de capitaux privés	7	5	5	5	5	5	6	6
Dons projets	154	169	168	181	194	204	215	227
Annulation de la dette et autres transferts	38	11	11	0	0	0	0	0
Compte financier	525	554	556	628	584	614	654	657
Investissements directs	141	163	127	135	154	171	189	210
Investissements de portefeuille (net)	-11	40	26	175	92	94	129	166
<i>Dont</i> : émission d'euro-obligations	0	0	0	240	0	0	0	0
Autres investissements	395	350	402	318	338	349	336	281
Secteur public (net)	351	428	193	255	287	269	246	213
<i>Dont</i> : décaissements	323	498	273	403	342	349	362	355
Prêts programmes	118	53	53	58	61	65	69	74
Prêts projets	205	168	167	177	211	214	222	230
Divers	0	277	53	168	70	70	70	50
Amortissement	-89	-70	-80	-149	-55	-82	-119	-145
Secteur privé (net)	70	-78	101	63	51	80	90	69
Erreurs et omissions	-26	0	108	0	0	0	0	0
Solde global	-51	36	-21	36	39	40	63	62
Financement	51	-36	21	-36	-39	-40	-63	-62
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-49	-36	11	-36	-39	-40	-63	-62
Utilisation nette de ressources du FMI	-3	-3	-3	-9	-18	-19	-18	-17
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-3	-3	-3	-9	-18	-19	-18	-17
Divers	-47	-33	14	-28	-22	-21	-46	-44
Banques créatrices de monnaie	101	0	10	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire :</i>								
Solde des transactions courantes								
Transferts officiels courants inclus (% du PIB)	-10,8	-9,4	-10,4	-10,0	-8,9	-8,7	-8,4	-8,0
Transferts officiels courants exclus (% du PIB)	-11,9	-10,1	-10,9	-10,7	-9,6	-9,4	-9,1	-8,7
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards de	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,7	2,8
(% de la monnaie au sens large)	36,1	35,6	33,1	31,4	30,4	29,3	28,7	28,0
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollar	13,8
(% de la monnaie au sens large)	51,2
(mois d'importations de BSNF de l'UEMOA)	4,9
Produit intérieur brut	7.165	7.485	7.308	7.782	8.356	8.981	9.664	10.398

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Sénégal : opérations financières de l'État et du FSE, 2012-18

	2012	2013		2014		2015	2016	2017	2018
		6e revue	Effectif ¹	6e revue	Prog. rév.	Projections			
	(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)								
Total recettes et dons	1.670	1.770	1.659	1.891	1.805	1.959	2.146	2.315	2.496
Recettes	1.464	1.563	1.471	1.668	1.587	1.720	1.894	2.047	2.213
Recettes fiscales	1.379	1.434	1.343	1.561	1.459	1.600	1.765	1.909	2.064
Impôt sur le revenu	405	403	390	450	418	460	503	551	593
Taxes sur les biens et services	785	815	760	881	829	919	1.024	1.102	1.196
Taxes sur les produits pétroliers	189	216	194	231	212	222	238	256	276
Recettes non fiscales	44	95	90	72	89	78	84	90	97
FSE	41	35	38	35	38	42	45	48	52
Dons	206	207	188	223	219	239	252	267	283
Budget	52	38	20	42	38	45	48	52	56
Projets	154	169	168	181	181	194	204	215	227
Total dépenses et prêts nets ²	2.090	2.176	2.059	2.287	2.201	2.282	2.471	2.641	2.831
Dépenses courantes	1.257	1.317	1.263	1.345	1.306	1.335	1.465	1.538	1.664
Traitements et salaires	462	470	465	492	486	510	548	580	624
Intérêts exigibles	108	118	113	130	126	132	152	166	177
<i>Dont: extérieurs</i>	52	60	55	72	58	76	85	93	101
Autres dépenses courantes	687	729	685	724	694	693	765	792	863
Transferts et subventions	355	348	336	336	336	317	316	319	354
<i>Dont: SAR et subventions butane</i>	13	16	16	16	16	0	0	0	0
<i>Dont: SENELEC/énergie</i>	105	80	80	60	60	40	20	0	0
<i>Dont: subventions alimentaires</i>	4	4	4	0	0	0	0	0	0
Biens et services	333	382	349	388	358	376	449	474	509
Dépenses en capital	814	859	801	942	888	947	1.006	1.103	1.168
Financées sur ressources intérieures et aux conditions du marché	492	522	477	577	530	542	588	665	711
Financées par l'extérieur (à conditions concessionnelles)	322	337	324	365	358	405	418	437	457
Prêts nets	19	0	-5	0	7	0	0	0	0
<i>Dont: rétrocédés</i>	37	13	10	13	10	14	15	16	17
Solde des principales entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-313	-288	-287	-266	-269	-191	-173	-161	-159
Solde budgétaire global (hors dons)	-626	-613	-588	-619	-614	-562	-577	-593	-618
Solde budgétaire global (dons inclus)	-420	-406	-400	-396	-396	-323	-325	-326	-335
Financement	420	406	400	396	396	323	325	326	335
Financement extérieur	436	436	204	368	396	335	316	330	334
Tirages	501	230	214	258	137	320	329	378	429
Prêts programmes	118	53	53	53	58	61	65	69	74
Prêts projets	205	168	167	184	177	211	214	222	230
Bons et obligations du Trésor	178	8	-6	21	-98	49	49	87	124
Prêts non concessionnels	0	277	53	200	408	70	70	70	50
??	0	0	0	150	240	0	0	0	0
Dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts non concessionnels ³	0	277	53	50	168	70	70	70	50
Amortissement exigible	-65	-70	-63	-91	-149	-55	-82	-119	-145
Financement intérieur	-13	-8	181	28	38	-12	8	-4	2
Système bancaire	-195	-12	163	26	34	-14	6	-6	0
<i>Dont: bons et obligations du Trésor, intérieur (net)</i>	25	9	11	50	58	20	41	28	34
Financement non bancaire	183	4	18	2	4	2	2	2	2
Règlement des retards de paiement	-3	-23	15	0	-38	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :									
Instances de paiements budgétaires (définition du programme)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions de titres d'État	492	390	563
Dépenses prioritaires (% des dépenses totales) ⁴	44	44	44
Produit intérieur brut	7.165	7.485	7.308	8.002	7.782	8.356	8.981	9.664	10.398

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹Comprend les recettes non fiscales additionnelles de 27,1 milliards de francs CFA provenant du règlement de litiges avec Dubai Port World et Suneor; 90 % de ces recettes ont été allouées à de nouveaux projets d'investissement.

²Ne comprend pas les salaires et traitements liés aux projets et inclus dans les dépenses en capital, les salaires des agences autonomes ainsi que ceux des travailleurs contractuels du secteur de la santé et de l'éducation, qui sont compris dans les transferts et subventions.

³Selon l'hypothèse que le déficit de 2013 sera financé par un prêt consorcial en monnaie étrangère de 245 milliards de francs CFA.

⁴ Dépenses de santé, d'éducation, d'environnement, du système judiciaire, des filets de sécurité sociale, d'assainissement et d'approvisionnement rural en eau.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières de l'État et du FSE, 2012–18

	2012	2013		2014		2015	2016	2017	2018
		6e revue	Effectif.	6e revue	Proj.	Projections			
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Total recettes et dons	23,3	23,7	22,7	23,6	23,2	23,4	23,9	24,0	24,0
Recettes	20,4	20,9	20,1	20,8	20,4	20,6	21,1	21,2	21,3
Recettes fiscales	19,3	19,2	18,4	19,5	18,8	19,2	19,7	19,8	19,9
Impôt sur le revenu	5,7	5,4	5,3	5,6	5,4	5,5	5,6	5,7	5,7
Taxes sur les biens et services	11,0	10,9	10,4	11,0	10,7	11,0	11,4	11,4	11,5
Taxes sur les produits pétroliers	2,6	2,9	2,7	2,9	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
Recettes non fiscales	0,6	1,3	1,2	0,9	1,1	0,9	0,9	0,9	0,9
FSE	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dons	2,9	2,8	2,6	2,8	2,8	2,9	2,8	2,8	2,7
Dépenses totales et prêts nets	29,2	29,1	28,2	28,6	28,3	27,3	27,5	27,3	27,2
Dépenses courantes	17,5	17,6	17,3	16,8	16,8	16,0	16,3	15,9	16,0
Traitements et salaires	6,4	6,3	6,4	6,1	6,2	6,1	6,1	6,0	6,0
Paiements d'intérêts	1,5	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
Autres dépenses courantes	9,6	9,7	9,4	9,0	8,9	8,3	8,5	8,2	8,3
Transferts et subventions	5,0	4,6	4,6	4,2	4,3	3,8	3,5	3,3	3,4
<i>Dont</i> : SAR et subventions butane	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : SENELEC/énergie	1,5	1,1	1,1	0,7	0,8	0,5	0,2	0,0	0,0
<i>Dont</i> : subventions alimentaires	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	4,6	5,1	4,8	4,8	4,6	4,5	5,0	4,9	4,9
Dépenses en capital	11,4	11,5	11,0	11,8	11,4	11,3	11,2	11,4	11,2
Financées sur ressources intérieures et aux conditions du marché	6,9	7,0	6,5	7,2	6,8	6,5	6,5	6,9	6,8
Financées par l'extérieur (à conditions concessionnelles)	4,5	4,5	4,4	4,6	4,6	4,8	4,7	4,5	4,4
Prêts nets	0,3	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des principales entités du secteur public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire primaire	-4,4	-3,8	-3,9	-3,3	-3,5	-2,3	-1,9	-1,7	-1,5
Solde budgétaire global									
Base ordonnancements, dons exclus	-8,7	-8,2	-8,0	-7,7	-7,9	-6,7	-6,4	-6,1	-5,9
Base ordonnancements, dons inclus	-5,9	-5,4	-5,5	-4,9	-5,1	-3,9	-3,6	-3,4	-3,2
Financement	5,9	5,4	5,5	4,9	5,1	3,9	3,6	3,4	3,2
Financement extérieur	6,1	5,8	2,8	4,6	5,1	4,0	3,5	3,4	3,2
Financement intérieur	-0,2	-0,1	2,5	0,3	0,5	-0,1	0,1	0,0	0,0
Règlement des retards de paiement	0,0	-0,3	0,2	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire :									
Dépenses prioritaires	12,7	12,7	12,7
Traitements et salaires (% des recettes)	31,5	30,1	31,6	29,5	30,6	29,6	28,9	28,3	28,2
Coût total des subventions énergétiques	2,5	...	1,6

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Sénégal : situation monétaire, 2011-14

	2010	2011	2012	2013	2014
					Proj.
	(milliards de francs CFA)				
Avoirs extérieurs nets	988	931	879	858	895
BCEAO	735	726	776	764	801
Banques commerciales	253	204	104	94	94
Avoirs intérieurs nets	1.552	1.781	2.016	2.269	2.512
Crédit intérieur net	1.847	2.106	2.240	2.565	2.809
Crédit net à l'État ¹	200	150	97	151	186
Banque centrale	202	103	-38	21	4
Banques commerciales	0	46	130	124	182
Autres institutions	-2	2	5	4	4
Crédit à l'économie	1.647	1.956	2.144	2.414	2.623
Autres postes nets	-295	-326	-224	-297	-297
Monnaie au sens large	2.540	2.711	2.896	3.127	3.406
Circulation fiduciaire hors banques	561	588	585	620	634
Total dépôts	1.979	2.123	2.310	2.507	2.772
Dépôts à vue	988	1.061	1.192	1.358	1.501
Dépôts à terme	991	1.063	1.118	1.150	1.271
	(Variation en pourcentage de la monnaie centrale en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	5,8	-2,3	-1,9	-0,7	1,2
BCEAO	0,4	-0,3	1,8	-0,4	1,2
Banques commerciales	5,4	-1,9	-3,7	-0,3	0,0
Avoirs intérieurs nets	8,3	9,0	8,7	8,8	7,8
Crédit net à l'État ¹	4,0	-2,0	-2,0	2,0	1,1
Crédit à l'économie	7,0	12,2	6,9	9,3	6,7
Autres postes nets	-2,6	-1,2	3,7	-2,5	0,0
Monnaie au sens large	14,1	6,7	6,8	8,0	8,9
<i>Postes pour mémoire :</i>	(Unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie sens large; fin de période)	2,5	2,5	2,5	2,3	2,3
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	5,7	5,9	5,3	2,0	6,5
Crédit à l'économie (croissance en pourcentage)	10,4	18,8	9,6	12,6	8,6
Crédit à l'économie/PIB (pourcentage)	25,8	28,9	29,8	33,0	33,7
Variation du crédit net à l'État (en glissement annuel, milliards de FCFA)	88,5	-49,7	-53,7	151,1	34,9
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de période; pourcentage)	4,25	4,25	4,0	3,5	...
Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.					
¹ Le crédit net à l'État peut différer de ce qui figure dans le tableau budgétaire, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont traitées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.					

Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008-12

Lettre d'intention

Washington, États Unis
le 6 juin 2014

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la septième revue de son programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été présentés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) initial du 10 novembre 2010 et dans les MPEF relatifs aux revues ultérieures du programme. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats obtenus dans le cadre du programme à fin 2013, définit les objectifs macroéconomiques pour 2014 et met à jour les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme.
2. La mise en œuvre du programme reste satisfaisante. Tous les critères quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à la fin 2013 ont été respectés, y compris pour le déficit budgétaire en dépit de moins values importantes en termes de recettes fiscales. Des progrès ont été accomplis aussi sur le plan des réformes structurelles, bien que l'application d'un certain nombre de mesures ait pris un peu plus de temps que prévu. Des études d'opportunité n'ont pas été menées avant la création récente de deux agences publiques en raison d'un manque de coordination entre les diverses administrations concernées. Néanmoins, nous réaffirmons que nous sommes déterminés à veiller à ce que de telles études soient menées au préalable à l'avenir par les ministères concernés.
3. Le gouvernement a l'intention de commencer à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de croissance, le Plan Sénégal Émergent (PSE), en 2014, tout en poursuivant la réduction du déficit budgétaire. Le PSE suppose un fort accroissement de l'investissement public et de son efficacité. Pour le mettre en œuvre sans affecter la viabilité des finances publiques, de l'espace budgétaire doit être créé dès 2014 dans des proportions importantes. Cela requiert un effort substantiel de mobilisation des recettes et plus encore de rationalisation des dépenses de fonctionnement. En d'autres termes, les efforts engagés depuis 2 ans pour réformer l'État devront être accélérés et s'étendre à de nouveaux champs. L'État mettra également l'accent sur l'amélioration de la qualité de la dépense publique, y compris de l'investissement. De nombreuses réformes appuyées par l'ISPE contribuent à cet effort.

4. Un certain nombre de changements sont souhaitables dans le suivi du programme. Deux nouveaux repères structurels concernant l'amélioration de la transparence des finances publiques sont proposés dans le mémorandum ci-joint. Nous demandons que le plafond relatif aux emprunts non concessionnels soit porté à 1.006 millions de dollars afin de permettre l'émission d'une euro-obligation de 500 millions de dollars, qui sera utilisée en partie pour rembourser la tranche libellée en euros du prêt consorcial qui a été contracté en 2013. Nous demandons aussi que le plafond des emprunts semi-concessionnels (avec un élément don de 15 à 35 %) soit relevé de 132 à 224 milliards de francs CFA pour faciliter le financement de projets d'investissement à rendement élevé dans les secteurs de l'électricité et de l'assainissement. Cela nécessite une modification des critères d'évaluation correspondants.

5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par l'ISPE. Compte tenu de sa détermination à préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, le gouvernement prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures et de réviser les mesures figurant dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. En outre, il communiquera au FMI les informations que ce dernier pourrait lui demander sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

Amadou Ba
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes : - Mémorandum de politique économique et financière (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Mémorandum sur les politiques économiques et financières

Washington, le 6 juin 2014

Introduction

1. **Le Sénégal s'est doté d'une nouvelle stratégie de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence.** Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen-long terme. Elle met l'accent sur (i) la transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, et d'inclusion sociale ; (ii) l'amélioration du bien-être des populations à travers la protection des groupes vulnérables et l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance, la promotion de la paix et de la sécurité, et la consolidation de l'État de droit.
2. **Les réformes du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) s'inscrivent en droite ligne avec celles du PSE.** Elles visent à restaurer les marges de manœuvre budgétaire de l'Etat et à améliorer l'environnement des affaires. Ces réformes sont nécessaires pour préserver la stabilité du cadre macroéconomique et rehausser le potentiel de croissance. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance et à favoriser le développement du secteur privé, à travers notamment l'amélioration de la compétitivité des facteurs de production et la promotion de l'investissement à fort impact sur la croissance et l'emploi.
3. **Le présent mémorandum actualise le programme appuyé par l'ISPE, qui expire en décembre 2014.**² Il comporte trois sections. La première couvre l'évolution récente de l'économie et les résultats du programme. La deuxième section est consacrée aux objectifs macroéconomiques pour 2014 et le moyen terme, ainsi qu'à la politique macroéconomique et aux réformes structurelles. La dernière section résume les changements souhaités au niveau du suivi du programme.

Evolution récente de l'économie et mise en œuvre du programme

4. **Les développements macroéconomiques ont été globalement conformes aux projections, avec cependant une croissance du PIB plus faible que prévu.** En 2013, l'économie sénégalaise s'est révélée moins dynamique que prévu, en raison des faibles niveaux de production dans le secteur agricole mais également de l'aggravation des difficultés dans l'industrie au cours de la seconde moitié de l'année. Au total, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 3,5%, à la faveur du dynamisme des télécommunications et de la construction, contre une prévision initiale de 4% et

² Le contenu de ce programme a été exposé dans le MPEF initial du 10 novembre 2010, ainsi que dans les MPEF du 19 mai 2011, du 2 décembre 2011, du 22 juin 2012, du 22 novembre 2012, du 3 juin 2013 et du 5 décembre 2013.

une réalisation de 3,4% en 2012. L'inflation s'est établie à 0,7% en moyenne en 2013, dans un contexte marqué par la détente des cours sur le marché international des matières premières agricoles. Au titre des échanges extérieurs, le déficit du compte courant s'est amélioré un peu en part de PIB (10,4 % du PIB), sous l'effet notamment de l'aggravation du déficit commercial. Le déficit global de la balance des paiements est passé de 53 milliards de FCFA en 2012 à 21 milliards de FCFA en 2013. Les crédits à l'économie se sont significativement accrus avec une hausse de 12,6% tandis que la masse monétaire a crû au rythme de 8%.

5. **La mise en œuvre du programme reste satisfaisante.** Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin 2013 ont été respectés. La cible de déficit budgétaire a été respectée (déficit réalisé de 5,5% du PIB révisé) malgré les importantes moins-values enregistrées sur les recettes. Celles-ci sont liées principalement à la faiblesse de l'activité économique, à la forte baisse intervenue en matière de fiscalité des personnes physiques, au précompte de TVA suite aux modifications apportées à ce régime, et aux difficultés de la SENELEC qui n'a pas pu s'acquitter de la totalité de ses droits et taxes. Du côté des dépenses, des économies ont été enregistrées au niveau des intérêts sur la dette publique et la masse salariale et le rythme de mise en œuvre des autres dépenses courantes et de certaines dépenses en capital a été ralenti.

6. **La mise en œuvre des réformes budgétaires et structurelles témoigne également de progrès plus ou moins rapides en fonction des secteurs :**

(i) le dispositif relatif à la télé-déclaration et au télépaiement des impôts est prêt pour l'ensemble des contribuables de la région de Dakar, mais il reste optionnel pour le moment. Un formulaire de souscription rappelant les obligations des parties (contribuables et administration fiscale) a été également conçu et publié sur le site web pour permettre aux contribuables de requérir un code d'accès à la plateforme de télé-déclaration.

(ii) le traitement des résultats de l'audit de la fonction publique est terminé pour les corps civils avec la suspension des salaires de 1136 agents à fin mars 2014, soit une économie annuelle de 4,4 milliards de FCFA. Les résultats définitifs de l'audit seront publiés au plus tard le 15 juin 2014. La mise en service du nouveau logiciel de gestion de la solde a débuté en parallèle avec l'ancien système. Le nouveau logiciel est devenu totalement opérationnel en mai 2014.

(iii) le premier rapport du comité de suivi du contrat de performance de la SENELEC a été produit, mais l'audit externe a dû être reporté en raison des procédures d'appel d'offres de la Banque mondiale, qui le finance. Les principaux résultats de ce rapport, ainsi qu'un état des lieux du secteur électrique, y compris sa situation financière, et la stratégie du gouvernement pour réformer le secteur ont fait l'objet d'une publication le 21 mai 2014.

(iv) la finalisation du compte unique du Trésor progresse mais a pris du retard dans la clôture des comptes bancaires. En outre, le Trésorier Général accède désormais à l'ensemble des comptes des comptables directs du Trésor ouverts à la BCEAO pour une meilleure gestion de la trésorerie.

(v) trois (03) nouvelles agences ont été créées depuis la conclusion de la sixième revue. L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) résulte de la fusion de 4

agences dans le contexte du plan de restructuration des agences. La création de l'agence Sénégalaise pour la Promotion du Tourisme (ASPT) répond à une forte demande des professionnels du secteur pour une structure disposant d'une équipe qualifiée et disponible capable de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en matière de communication, marketing et promotion de la destination Sénégal. Une agence permettra de suivre la cadence des mutations très rapides dans un secteur aussi concurrentiel et professionnel que le tourisme. La création de l'Agence Nationale pour le Chemin de Fer (ANCF) est liée à la décision de développer le rail dans le contexte du PSE. La réalisation de ce programme nécessite la création d'une structure souple et autonome, susceptible d'agir de façon plus rapide que l'Administration centrale. Les études d'opportunité n'ont pu être réalisées avant la création de l'ASPT et de l'ANCF pour des raisons d'insuffisante coordination entre les différentes administrations concernées. Nous réitérons ici notre engagement à réaliser ces études a priori à l'avenir, qui devront être réalisées par ministères concernés.

Politique macroéconomique et réformes structurelles pour 2014 et le moyen terme

E. Contexte macroéconomique pour 2014

7. **L'activité mondiale s'est dans l'ensemble affermie et devrait continuer de progresser en 2014, principalement sous l'impulsion des pays avancés.** L'économie sénégalaise devrait tirer profit de cet environnement plus porteur en 2014, en particulier des meilleures perspectives de croissance au Mali qui devraient se traduire par un renforcement des exportations, notamment de ciment.
8. **L'engagement des autorités dans la mise en œuvre des réformes et des premiers projets prioritaires du PSE constituera un facteur déterminant dans l'accélération de la croissance.** Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 4,9% en 2014 et serait porté par une agriculture plus performante, le redressement de l'industrie ainsi que par le maintien du dynamisme dans les activités de services. L'inflation devrait rester modérée en 2014 dans un contexte de stabilité des marchés mondiaux des matières premières. Le déficit du compte courant s'améliorerait en pourcentage du PIB, à la faveur du renforcement des exportations de biens et le solde global dégagerait un excédent.
9. **Dans l'ensemble, les risques de dégradation initialement recensés ont quelque peu diminué.** Toutefois, le ralentissement plus fort qu'attendu de la croissance dans les pays émergents, les risques de déflation dans la zone euro et le durcissement des conditions financières sur les marchés internationaux de capitaux avec le retrait des politiques monétaires non conventionnelles sont autant de facteurs qui pourraient affecter l'économie nationale. Au plan interne, les risques majeurs restent liés à d'éventuels retards dans la mise en œuvre des réformes de l'Etat et du secteur de l'énergie, qui pourraient affecter la croissance à la baisse et l'évolution des finances publiques.

10. Les progrès et les nouveaux défis dans la mise en œuvre des principales mesures retenues au programme sont présentés dans le reste de cette section et sont groupés sous les quatre objectifs principaux du programme.

F. Mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique

11. **Le gouvernement entend engager la mise en œuvre du PSE en 2014 tout en poursuivant la réduction du déficit budgétaire.** Le PSE suppose un fort accroissement de l'investissement public et de son efficacité. Pour le mettre en œuvre sans affecter la viabilité des finances publiques, de l'espace budgétaire doit être créé dès 2014 dans des proportions importantes. Cela requiert un effort substantiel de mobilisation des recettes et plus encore de rationalisation des dépenses de fonctionnement. En d'autres termes, les efforts engagés depuis 2 ans pour réformer l'Etat devront être accélérés et s'étendre à de nouveaux champs. L'Etat mettra également l'accent sur l'amélioration de la qualité de la dépense publique, y compris de l'investissement.

12. **Pour sécuriser les recettes, d'importantes mesures d'administration fiscale sont en cours et constituent un complément indispensable à la récente réforme du Code général des impôts.** Il s'agit pour la DGID de (i) la réforme des structures avec la mise en place de directions fonctionnelles (chargées d'élaborer les stratégies) et de directions opérationnelles (chargées de sécuriser les recettes et de l'élargissement de l'assiette) ; (ii) la réforme du système d'évaluation des performances des agents ; (iii) l'accroissement des effectifs ; (iv) d'efforts d'audit et de recouvrement des arriérés fiscaux ; (v) un audit des crédits de TVA suivi de redressements des cas de fraude; (vi) d'efforts d'élargissement de l'assiette fiscale par une utilisation plus active de l'information disponible et une collaboration accrue avec les services des douanes sur la base du NINEA.

13. **Des mesures de politique fiscale sont également nécessaires à court terme pour permettre la mise en œuvre efficace du PSE.** Au-delà des mesures envisagées au cours de la précédente revue (en particulier le relèvement à 20 millions de FCFA du plafond de l'impôt minimum forfaitaire et l'uniformisation du taux de la taxe spécifique sur les cigarettes à 45%), des mesures fortement pourvoyeuses de recettes sont nécessaires pour financer l'effort d'investissement. L'impôt sur le revenu des particuliers sera revu pour corriger la baisse intervenue en 2013, qui a dépassé d'une dizaine de milliards les objectifs initialement fixés ; ces corrections toucheront essentiellement les revenus les plus élevés. Un prélèvement de 1% sur le chiffre d'affaires des entreprises de télécommunications, destiné au budget de l'Etat, sera également institué.

14. **Le Gouvernement entend accélérer la rationalisation des dépenses publiques.** La mise en œuvre du PSE suppose une réduction substantielle du ratio des dépenses courantes au PIB au cours des 5 prochaines années. Des économies importantes sont en cours de réalisation grâce à une réduction du train de vie de l'Etat dans différents secteurs (fournitures diverses, factures téléphoniques, logements de fonction). Une plus grande vigilance dans les transferts de fonds effectués au profit des agences a aussi permis de dégager des économies substantielles en 2014. Le budget d'investissement a fait l'objet d'un examen détaillé afin d'éliminer les dépenses peu

productives. En ce qui concerne la masse salariale, des économies seront réalisées grâce à la suspension de 1136 salaires suite à l'audit de la fonction publique. Le salaire des fonctionnaires a fait l'objet d'un gel nominal en 2014 et le recours aux heures supplémentaires sera fortement réduit. Ces mesures temporaires seront suivies à terme d'une réforme plus profonde de la fonction publique afin de s'assurer de l'adéquation des moyens et des missions des différentes administrations. Le système de rémunération fera lui aussi l'objet d'une réforme profonde, dans un souci d'équité, d'efficacité et de prévisibilité. La mise en œuvre du plan de réforme du secteur électrique permettra à terme de réduire, voire d'éliminer, la charge pesant sur le budget, qui dépassait 130 mds de FCFA en 2013.

15. **L'espace budgétaire ainsi dégagé permettra aussi d'élargir la protection sociale, de la rendre mieux ciblée et plus efficace.** Le Sénégal a pris l'option novatrice en Afrique de mettre en place le Programme National de Bourse de Sécurité familiale (PNBSF) et de développer la Couverture Maladie Universelle (CMU). La bourse est destinée à fournir pendant l'année des allocations trimestrielles de 25.000 FCFA à des ménages vivant dans une situation d'extrême pauvreté. La phase pilote a couvert près de 48.000 familles et une phase de généralisation à partir de 2014 va permettre d'atteindre 250.000 familles vulnérables en 2017. À travers la bourse de sécurité familiale, c'est une nouvelle bataille qui est engagée pour la scolarisation universelle, la protection de la santé des enfants et donc la baisse de la mortalité infantile. Au titre de la CMU, le Gouvernement table sur un taux minimum de 75% de couverture à l'horizon 2017. Les axes du plan stratégique de la CMU sont (i) le développement de la couverture maladie universelle de base à travers les mutuelles de santé ; (ii) la réforme des Institutions de Prévoyance Maladie; (iii) le renforcement des politiques de gratuité existantes ; et (iv) la mise en œuvre de la nouvelle initiative de gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans. Aujourd'hui, près de 51 000 nouveaux adhérents ont été pris en charge par les mutuelles de santé.

16. **Le respect des objectifs budgétaires en 2014 sera renforcé par des projections et une exécution budgétaires plus prudentes.** Pour limiter le recours à des ajustements de dépenses notamment d'investissement en fin d'année, les prévisions de recettes pour 2014 ont été révisées à la baisse, en dépit des mesures de renforcement envisagées, et sont volontairement prudentes pour éviter les aléas. Par ailleurs, contrairement à la pratique des années précédentes, les réserves budgétaires ne seront utilisées qu'en cas d'urgence absolue. Dans l'hypothèse de nouvelles moins-values fiscales, les réserves subsistant ne seraient pas dépensées. Si cela se révélait insuffisant, l'exécution des dépenses les moins prioritaires et avec un impact plus limité sur la croissance serait ralentie.

17. **La gestion de la dette à moyen terme continuera à viser principalement la réduction des vulnérabilités de la dette liées aussi bien à sa structure qu'aux coûts.** Les objectifs majeurs poursuivis restent l'allongement progressif de la maturité moyenne de la dette et l'assouplissement des taux de sortie des emprunts. Dans cette optique, le gouvernement envisage, en 2014, de financer des investissements d'infrastructures au moyen d'emprunts semi-concessionnels, dont le plafond serait remonté à 224 milliards de FCFA et en émettant des obligations souveraines internationales (eurobonds) pour un montant de \$500 millions. Une partie du produit de cette émission permettra le rachat avant fin 2014 de la tranche en euros du financement syndiqué

mobilisé en 2013. Le recours bruts aux marchés locaux de capitaux resterait substantiel. Les risques de surendettement devraient ainsi demeurer faibles avec toutefois des signes de vulnérabilité qui incitent à recommander que des efforts résolus soient engagés dans le sens d'une croissance vigoureuse de l'économie et d'une maîtrise des déficits publics et des conditions de financement.

18. **L'amélioration de la gestion de l'investissement public se poursuivra.** Elle est articulée autour de six points : (i) le renforcement des liens entre le PSE, le programme triennal d'investissement public (PTIP), le cadre macroéconomique et les objectifs sectoriels ; (ii) le renforcement de l'évaluation ex-ante des projets ; (iii) la sélection plus rigoureuse des projets à partir notamment des critères définis dans le PSE qui constituent une bonne base ; (iv) la classification des dépenses de transfert en capital par rubriques de dépenses ; (v) la systématisation de l'élaboration des rapports d'exécution des projets ; (vi) la mise en place d'une base de données exhaustive et d'un système de gestion partagé des projets d'investissement.

G. Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires

19. **La mise en œuvre du nouveau Code général des impôts se poursuit.** Le nouveau dispositif de remboursement de TVA sera opérationnel 30 jours après l'adoption de la loi de finances rectificative pour 2014. La réflexion est engagée sur la taxation globale pour le secteur financier et les télécommunications ainsi que sur les questions fiscales relatives à l'environnement, aux mines, à la patente des entreprises et au commerce électronique. Cette réflexion devrait aboutir à la proposition d'un dispositif approprié.

20. **La modernisation de l'administration fiscale et des douanes suit également son cours.** Les objectifs de modernisation concernent principalement la réduction des délais de traitement du contentieux fiscal et la dématérialisation des procédures. D'autres actions sont en cours et seront achevées d'ici fin 2014 pour moderniser le bloc foncier, notamment : (a) la simplification des procédures d'instruction des baux ; (b) la finalisation de la mise en concordance de la documentation foncière sur les sites de Dakar Plateau, Ngor - Almadies, Grand Dakar et Mbour ; (c) la transformation des permis d'occuper et titres similaires de la région de Dakar en titres fonciers ; et (d) l'élaboration du tableau général des propriétés de l'Etat. La Direction Générale des Douanes (DGD) a élaboré un nouveau Plan stratégique pour la période 2014-2017. Les objectifs majeurs de ce document stratégique portent sur : (a) le soutien à la compétitivité des entreprises ; (b) l'amélioration de la mobilisation des recettes douanières ; (c) la lutte contre la fraude et la participation à mise oeuvre de la politique de sécurité nationale ; (d) la rationalisation des moyens et (e) le rayonnement de la DGD aux niveaux national et international.

H. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

21. **La Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCP) a engagé le processus de modernisation de ses modes de gestion et de ses procédures,** avec notamment la création auprès du Directeur général d'une division chargée de la Modernisation et de la Stratégie. Dans ce cadre, il a été élaboré un Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor

(PDSAT 2014-2018). La mise en œuvre de ce plan, qui sera adossé à un contrat de performance, devrait permettre de moderniser la gestion de la trésorerie de l'Etat, à travers entre autres le renforcement du compte unique du Trésor et la réorganisation du dispositif de gestion des comptes de dépôt, et d'améliorer le système de gestion de la dépense publique. L'éclatement de la paierie générale du Trésor en trois postes comptables, avant fin 2014, s'inscrit dans ce processus de réforme. La mise en place d'une plateforme de monétique est envisagée, ainsi qu'à moyen terme la dématérialisation des pièces financières et comptables.

22. Le plan de restructuration des agences est en cours d'exécution et sera achevé fin 2014. Sur un total d'une cinquantaine d'agences d'exécution concernées par le plan, 16 seront supprimées et 8 fusionnées (en 3 agences). La plupart de celles maintenues seront restructurées. Quatre structures du secteur de la jeunesse ont déjà été dissoutes. Les économies réalisées en 2014 par ce processus seront limitées en raison du coût social (droits de licenciement) qui pourrait être important. L'Etat envisage la signature de contrats de performance avant fin juin 2014 avec sept agences (ASER, ANSD, ADIE, AGEROUTE, ANAM, FERA et ADS). Un premier rapport de suivi de l'exécution du budget des agences a été mis en œuvre ; ce rapport a été publié sur le site web de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques du Ministère de l'économie et des finances en mai 2014, et les rapports suivants seront eux aussi publiés. Cet exercice a clairement mis en évidence le besoin de renforcer le suivi et le contrôle financier de ces entités. Par ailleurs, dans un souci de transparence, le projet de loi de finances pour 2015 inclura une annexe avec la liste complète des agences et fonds et un point sur la mise en œuvre du plan de restructuration des agences.

23. La mise en œuvre des directives de l'UEMOA sur la gestion des finances publiques, un chantier de longue haleine, a pris du retard. Il semble à ce stade peu probable que le Sénégal puisse appliquer ces innovations budgétaires dès l'exercice 2017. Un horizon plus réaliste, mais néanmoins ambitieux, est l'exercice 2019. Pour accélérer le processus de mise en œuvre, les structures de pilotage et de suivi créées en 2013 seront opérationnalisées. Une nouvelle cellule sera mise en place auprès de la DGF pour animer les réformes budgétaires dont la mise en œuvre relève de la DGF. Une stratégie de mise en œuvre de la réforme à l'horizon 2019 sera préparée avant fin Septembre 2014. Les évolutions fonctionnelles nécessaires du système d'information (ASTER et SIGFIP) feront l'objet d'une attention particulière. Une fonction de cadrage budgétaire sera créée à la DGF pour produire le cadrage à moyen terme des dépenses publiques. La DGCPA a déjà entrepris la mise en œuvre par palier du nouveau plan comptable de l'Etat. Le paramétrage fonctionnel a été achevé, mais des difficultés pratiques liées notamment aux évolutions d'ASTER ont conduit à retarder le démarrage, qui est maintenant prévu dans l'année ou début 2015. Un mini bilan d'ouverture composé des participations de l'Etat et de sa dette financière sera intégré à cette occasion.

24. Les efforts d'amélioration de l'information comptable, budgétaire et financière sont poursuivis. Dans le contexte de la mise en place du compte unique du Trésor, un rapport a montré que la plupart des comptes ouverts par le Ministère chargé des Finances l'ont été en raison de conventions signées avec les partenaires économiques et financiers ; 14 comptes ont déjà été fermés et 6 autres le seront. Dans le cas spécifique des agences et établissements publics, un

rapport provisoire de clôture des comptes a été produit et publié en mai 2014 sur le site de la DPEE. En ce qui concerne les ministères et autres institutions, une lettre circulaire de relance par le MEF fixe un dernier délai de réaction (30 juin 2014) au-delà duquel des mesures conservatoires de suspension des opérations sur les comptes seront prises par le Ministre chargé des Finances. Certaines banques envoient désormais régulièrement à la DGCPT les informations relatives aux soldes des comptes bancaires ouverts au nom des comptables directs du Trésor (CDT) et ce processus est en cours d'extension à toutes les banques. Le bilan à produire relativement à ce compte unique circonscrit aux comptables directs du trésor permettra d'envisager son élargissement au réseau des agents comptables des agences et établissements publics. S'agissant de l'interface entre les applications ASTER et SIGFIP, le volet « aller » est opérationnel et permet la transmission d'information de SIGFIP vers ASTER et la génération automatique des écritures comptables de prise en charge des opérations budgétaires. Le volet « retour » de l'interface (ASTER vers SIGFIP) est en phase de test pour les postes comptables supérieurs, qui permettra un émargement automatique dans SIGFIP. Dans le cadre des efforts entrepris en vue de réaliser les conditions d'une qualité comptable, le « nettoyage » de la balance générale des comptes (apurement de certains comptes dont les soldes antérieurs à 2011 n'ont pu être étayés par des pièces justificatives) a été initié et devrait s'achever fin 2014.

25. **Le gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer la gouvernance.** Le classement 2013 de l'indice Mo Ibrahim met le Sénégal à la 10^{ème} place en Afrique et 3^{ème} parmi les 16 pays d'Afrique de l'Ouest, soit sa plus forte progression depuis 2000. Les actions prévues dans la stratégie nationale de bonne gouvernance (SNBG) tournent autour de : (i) le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie ; (ii) le renforcement de l'efficacité de l'administration publique ; (iii) la promotion de l'intégrité publique, de la transparence et de la redevabilité ; (iv) le renforcement de la gouvernance locale ; (v) le renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques (mines, foncier, éducation, santé, etc.) ; (vi) le développement d'une communication sociale d'appropriation citoyenne de la bonne gouvernance. Les enjeux spécifiques à court terme sont l'achèvement et la rationalisation du cadre légal et organisationnel du contrôle de l'action publique, afin d'accroître la transparence et l'efficacité dans la gouvernance publique ainsi que la mise en application du code de transparence (loi relative à la déclaration de patrimoine adoptée par l'Assemblée nationale le 21 mars 2014). Par ailleurs, il faut noter qu'au cours de la gestion 2013, le nombre de décrets d'avance (5 actes) a été fortement réduit comparé à 2012 (36 actes). Pour sa part, la CENTIF (cellule de traitement de l'information financière) a reçu 112 déclarations de soupçon en 2013 ; elle a analysé et examiné 123 déclarations de soupçons et à l'issue du traitement de ces dossiers, 24 rapports signalant des indices de blanchiment de capitaux ont été adressés au Procureur de la République. La CENTIF s'attèle, en relation avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour la période de 2013 à 2017. Il convient de noter, à ce titre, la mise à jour du cadre juridique communautaire, entamée sous la coordination de la BCEAO. Cette action permettra à la fois de combler les insuffisances relevées lors de l'évaluation, en 2007, du dispositif national et d'assurer la conformité des textes légaux et réglementaires aux normes internationales édictées par le Groupe d'Action financière (GAFI) et révisées en 2012. Ainsi, le Sénégal sera préparé pour le prochain cycle d'évaluations dont le démarrage est prévu, en principe, en 2015.

Développement du secteur privé

Secteur de l'énergie

26. **La situation du secteur électrique se caractérise par une nette amélioration de la qualité de service** suite à la mise en œuvre des premières mesures du plan de redressement. En effet, la location de groupes, la mise en service des nouvelles capacités et la réhabilitation de groupes existants ont permis de gagner le pari de la disponibilité de l'énergie en quantité suffisante. La situation financière de la SENELEC s'est également améliorée. Toutefois, le soutien direct ou indirect aux prix énergétiques a coûté aux contribuables sénégalais plus de 130 milliards de FCFA (80 milliards de compensation tarifaire à la SENELEC, non-paiement d'impôts et taxes par la SENELEC de 55 milliards) contre environ 160 milliards de FCFA en 2012 (105 milliards de compensation tarifaire à la SENELEC, non-paiement d'impôts et taxes par la SENELEC de 37 milliards, et 18 milliards de perte de recettes fiscales pour stabiliser les prix à la pompe). Dans un souci de transparence, le soutien direct ou indirect aux prix énergétiques fera désormais l'objet d'estimations et d'analyses dans les projets de loi de finances transmis au parlement.

27. **Le plan de production 2013-2017 validé par le gouvernement en janvier 2014 est basé sur une politique de mix énergétique.** Il se poursuit avec le développement des capacités de production suivantes : la Centrale au Charbon de 125 MW à Sendou en octobre 2015 ; la mise en service de la centrale duale fioul de 70 MW à Taïba Ndiaye fin 2015; l'importation à partir de la Mauritanie d'une puissance de 20 MW produite à partir du fioul en octobre 2014 ; cette puissance sera portée en avril 2015 à 80 MW avec passage à une production au gaz à partir de Juillet 2016. Ces trois projets prioritaires seront complétés à moyen terme par la mise en service graduelle de la centrale au Charbon de 270 MW à Mboro à partir de Janvier 2017 et 150 MW d'énergies renouvelables. L'entrée en service de ces nouvelles unités entraînera un dépérissement progressif de la subvention électrique et au-delà une réduction des coûts pour l'utilisateur. Il faut également noter qu'un plan d'urgence d'électrification rurale a été adopté en vue d'atteindre l'objectif de taux d'électrification rurale de 60% en 2016.

28. **Le rapport du comité de suivi du contrat de performance de SENELEC** note que l'Etat a respecté ses engagements, à l'exception des servitudes et de l'amélioration de la trésorerie de SENELEC. Cependant, les actions prévues, notamment la signature de l'avenant à la convention des dettes croisées et l'augmentation des ressources nécessaires à la sécurisation du combustible, devront être mises en œuvre avec la diligence requise. Quant à SENELEC, sur les 28 objectifs fixés, on peut noter l'atteinte des objectifs pour neuf indicateurs notamment ceux relatifs au taux de disponibilité des groupes, au coût variable unitaire de production, à la consommation spécifique de combustible, au programme de lutte contre les pertes non techniques, au recouvrement des factures fraîches d'électricité des clients particuliers. Par contre, les objectifs non atteints incluent ceux liés au respect des normes et obligations envers la clientèle, ainsi que le rendement global.

29. **Le Gouvernement entend, dans le court et moyen termes, maintenir l'activité industrielle de raffinage de pétrole**, en raison du rôle important joué actuellement par la SAR dans la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers. Dans cette perspective, un

programme d'urgence de résorption des problèmes techniques de la raffinerie qui l'expose à des risques d'incidents majeurs pouvant compromettre l'exploitation des installations, sera mis en œuvre. Toutefois, le versement de la marge de soutien devrait prendre fin avec l'apurement de la dette, en 2016 au plus tard. Par ailleurs, le Gouvernement entend réduire sa participation, à travers la société nationale PETROSEN, dans le capital de la SAR par cession d'une partie de ses actions à des partenaires privés.

Secteur financier

30. **Le gouvernement souhaite développer l'affacturage au Sénégal et faciliter la résolution des contentieux bancaires.** La 2^{ème} Concertation nationale sur le crédit avait formulé, entre autres recommandations en vue d'un meilleur accès au financement du secteur privé en général et des PME en particulier, la promotion des instruments de financement innovants ainsi que la diversification des produits et services financiers et l'organisation d'un cadre de concertation entre banques, les juges et l'administration en vue d'échanger sur les contentieux bancaires et les décisions de justice. Dans ce cadre, deux études seront réalisées avant fin mars 2015. La première proposera un plan d'action pour la promotion et le développement de l'affacturage au Sénégal. L'objectif de la deuxième étude est de faire un état des lieux des contentieux bancaires et décisions de justice, d'analyser ces décisions et la durée de la procédure et de formuler des recommandations d'amélioration.

Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de la compétitivité

31. **Des progrès substantiels ont été réalisés en matière de climat des affaires.** Le Programme triennal de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité pour la période 2013-2015 a permis de réaliser des avancées significatives. En effet, les procédures de création d'entreprise ont été réduites à deux étapes. Le statut de l'entreprenant est intégré dans la législation pour répertorier et accompagner les entreprises de l'informel. Le permis de construire, les guichets uniques de dépôt et de consultation technique ont été installés à la fin de l'année 2013. La dématérialisation est opérationnelle depuis le 31 mars 2014 et sécurisera la délivrance du permis de construire dans les délais de 40 jours. La procédure fusionnée de raccordements à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement et aux télécoms est mise en place depuis janvier 2014. Les entreprises font toutes les démarches de demande de raccordement en une étape et en un seul lieu à l'APIX et sont raccordées dans un délai maximal de 40 jours parallèlement pour les quatre branchements. Le taux, les procédures et les délais de transferts de propriété ont été fortement réduits, respectivement à 10%, en 3 étapes et à 30 jours. Pour ce qui est du commerce transfrontalier, la pleine utilisation de la procédure automatique, en matière de dédouanement, a établi les délais administratifs d'importation et d'exportation dans une moyenne de 10 jours. L'opérationnalisation des chambres commerciales et la rénovation du code des procédures civiles situeraient les délais d'exécution de contrats autour de 550 jours au lieu de 770. Cette réforme plafonne les frais de nantissements à 50 millions de FCFA, renforce le pouvoir du juge de mise en état, limite les pratiques dilatoires et permet les échanges directs entre parties. Enfin le nouveau cadre juridique et institutionnel du PPP a été adopté début 2014.

32. **Ces progrès devraient se poursuivre en 2014 et 2015** La dématérialisation du registre de commerce est entrée en vigueur fin avril 2014. L'accès à l'information sur la vie des entreprises serait ainsi facilité et amélioré ainsi que la protection des investisseurs et la résolution de l'insolvabilité. La dématérialisation totale de la procédure de création d'entreprise sera opérationnelle dans le courant du premier semestre 2014. Nous escomptons de l'ensemble de ces actions une amélioration significative du classement du Sénégal dans l'enquête Doing Business.

Perspectives de moyen terme

33. A moyen terme, la mise en œuvre intégrale et résolue du Plan Sénégal Emergent nécessitera des ruptures qui permettront d'inscrire le Sénégal sur une nouvelle trajectoire de développement. Ces ruptures se traduiront par des actions hardies pour relever durablement le potentiel de croissance, stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être. Au total, la mise en œuvre de ce Plan devrait permettre au Sénégal d'enregistrer une croissance moyenne du PIB de 7,1% par an sur la période 2014-18 contrairement au scénario tendanciel qui affiche une croissance du PIB autour d'une moyenne de 5%.

Suivi du programme

34. A la lumière des précédentes sections, un certain nombre de changements paraissent souhaitables dans les modalités de suivi du programme. Le plafond sur la dette non concessionnelle serait relevé à \$1006 millions pour permettre l'émission d'un Eurobond de \$500 million, servant en partie à rembourser la tranche euro de l'emprunt syndiqué de 2013. En termes nets, il n'y aurait donc pas d'accroissement de la dette non concessionnelle. Le plafond sur les emprunts semi-concessionnels (avec un élément don compris entre 15 et 35 %) serait relevé à 224 milliards de FCFA pour permettre le financement d'infrastructures (électricité et assainissement). La cible indicative sur les recettes fiscales à fin juin 2014 serait revue à la baisse pour prendre en compte les moins-values enregistrées en 2013. Le critère continu sur la création de nouvelles agences serait reformulé pour remplacer « analyse coût-bénéfice » par « étude d'opportunité » et être en phase avec la législation en vigueur.

	2013												2014			
	Juin				Septembre				Décembre				Mars	Jun	Sep.	Dec.
	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)															
Critères d'évaluation 1/																
Solde budgétaire global (plancher) 2/	-203	-190	-155	réalisé	-304	-319	-297	réalisé	-406	-420	-400	réalisé	-100	-198	-297	-396
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 3/	800	...	300	réalisé	800	...	300	réalisé	800	...	506	réalisé	800	1006	1006	1006
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 3/	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 3/	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	...	46	réalisé	50	...	47	réalisé	50	...	30	réalisé	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 3/	67	...	0	réalisé	67	...	0	réalisé	132	...	53	réalisé	132	224	224	224
Objectives indicatifs																
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	...	14	réalisé	20	...	14	réalisé	20	...	8	réalisé	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	réalisé	35	...	n.a.	n.a.	35	...	38	réalisé	35	35	35	35
Plancher sur les recettes fiscales	994	...	1,434	...	1,343	pas réalisé	374	730	1,095	1,459
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à :																
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	...	-9	...	15	...	16	...	15	...	18	...	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	...	-22	...	50	...	0	...	50	...	-1	...	50	50	50	50
Pour mémoire:																
Dons programmés	19	...	10	...	29	...	13	...	38	...	20	...	10	19	28	38
Prêts concessionnels	111	...	89	...	156	...	155	...	221	...	220	...	65	118	176	235
1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de																
2/Cumulative since the beginning of the year. The floor on the overall deficit is adjusted in line with the TMU definition.																
3/Monitored on a continuous basis.																

Tableau 2 du MPEF : Repères Structurels

Mesures	MPEF	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique	État
CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES					
Transmission à l'assemblée d'un projet de loi sur la déclaration de patrimoine		1 ^{er} janvier 2014	7 ^{ème}	Renforcer la transparence des finances publiques	Rempli (Novembre 2013)
Mise en service du nouveau logiciel de gestion de la solde		1 ^{er} janvier 2014	7 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	Rempli avec retard (mai 2014)
Toute création d'agence fait l'objet d'une étude d'opportunité		Continu	Continu	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	Non rempli
Présentation par les 5 plus grosses agences de stratégies et mise en œuvre des contrats de performance		30 juin 2014	8 ^{ème}	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	En cours
Les analyses coûts-avantages réalisées sur les 5 plus gros projets d'investissement inscrits au budget 2015 seront transmises à l'assemblée nationale en même temps que le projet de loi de finances		15 octobre 2014	8 ^{ème}	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	En cours
Le projet de loi de finances pour 2015 inclura une annexe avec la liste complète des agences et fonds et un point sur la mise en œuvre du plan de restructuration des agences		15 octobre 2014	8 ^{ème}	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	Nouveau

Le projet de loi de finances pour 2015 inclura une annexe estimant et analysant le soutien budgétaire direct ou indirect aux prix énergétiques		15 octobre 2014	8 ^{ème}	Améliorer la qualité de la dépense publique et la transparence	Nouveau
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DU SECTEUR DE L'ENERGIE					
Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour tous les contribuables de la région de Dakar		1 ^{er} janvier 2014	7 ^{ème}	Accroître l'efficacité de l'action publique et améliorer le climat	Rempli avec retard. Reste optionnel pour le moment
Le rapport du comité de suivi du contrat de performance de Senelec et l'audit de la mise en œuvre de ce contrat de performance feront l'objet de publications. La première publication inclura un état des lieux du secteur électrique, y compris sa situation financière, ainsi que la stratégie des autorités pour réformer le secteur; cette évaluation et cette stratégie feront l'objet d'une concertation avec les principaux acteurs du secteur.		31 mars 2014 (pour le 1 ^{er} rapport)	7 ^{ème}	Favoriser le développement du secteur privé	La première publication date du 21 mai 2014. L'audit a été retardé, en raison des délais nécessaires pour se conformer aux règles de la Banque mondiale sur

Pièce Jointe II. Protocole d'accord technique Washington, le 6 juin, 2014

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2011-2014. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du Programme

2. Les critères d'évaluation pour fin juin 2014, les cibles indicatives pour fin mars et fin septembre 2014 sont retracés dans le Tableau 1 du MPEF. Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

Définitions, facteurs de correction, et transmission des informations

A. L'État

3. Sauf indication contraire, le concept de «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Sénégal et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde Budgétaire Global (Définition Programme)

Définition

Le déficit global dons inclus (définition programme) est la différence entre les recettes totales de l'État (recettes plus dons) et les dépenses totales et prêts nets. Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie sont intégrées dans le TOFE. Les recettes excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor et les dépenses exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

4. Le plancher pour le solde budgétaire global dons inclus (définition programme) au 31 décembre 2012 est de -420 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes totales de l'État (1,670 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (2,090 milliards de francs CFA).

Ajustement

5. Le plancher pour le solde budgétaire, dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de CFAF 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).
6. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse/hausse par le surplus/moins-value des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant maximal de CFAF 50 milliards au taux de change courant (MPEF, Tableaux 1 et 2). Pour les besoins de ce critère d'évaluation les emprunts concessionnels en CFAF et en devises sont pris en compte.

Délai de transmission des informations

7. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

8. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales (FSE inclus), hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute et aux projets d'investissement du plan de restructuration du secteur électrique.

Délai de transmission des informations

9. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de Paiement

Définition

10. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

11. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 12.

F. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 17 et 20 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

G. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

17. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91).

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. **Dettes concessionnelles.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %³; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette⁴. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.
20. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.
21. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les collectivités locales, SENELEC, le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE) et de toutes autres institutions publiques ou gouvernementales. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.
22. **Dispositions spéciales:**
- a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC et le FSE pour financer l'achat de produits pétroliers.
 - b) Un plafond global de 1006 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–14 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer des projets d'investissement, y compris dans l'infrastructure routière, le secteur de l'énergie, l'hydraulique urbaine et l'assainissement, et pour réduire le recours au financement sur le marché régional.
 - c) Un plafond distinct de l'équivalent de 224 milliards de francs CFA en 2011–14 s'applique à la dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devront respecter les mêmes critères de rentabilité

³ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

économique et sociale que les autres dépenses d'équipement. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et leur transmettront à l'avance suffisamment d'informations pour que le degré de concessionnalité puisse être vérifié. Le gouvernement fournira une brève description des projets devant être ainsi financés et de leur rentabilité, y compris une évaluation réalisée par le prêteur ou les autorités. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans les MPEF suivants.

Transmission des informations.

23. L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

H. Marchés Publics Conclus par Entente Directe

Définitions

24. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité soumise au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité. Cette exclusion reflète la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

I. Recettes fiscales

Définition

26. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur le revenu, sur les biens et services et sur les produits pétroliers. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

Informations Complémentaires pour le Suivi et la transparence du Programme

27. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

(a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

la situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

le rapport trimestriel de la Direction de des investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor mensuelle;

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle ; et

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

28. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances

définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

29. La banque centrale communiquera aux services du FMI :
- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
 - le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
 - la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
 - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
 - les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.
30. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:
- a. TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de 2 mois ;
 - b. Tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;
 - c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du secteur électricité; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux;.



SÉNÉGAL

SEPTIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Le 9 juin 2014

Approuvé par
Roger Nord et Peter Allum
(FMI), et **Jeffrey D. Lewis et**
Marcelo Giugale (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire
international et de l'Association internationale de
développement

Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement. Dans le scénario de référence, qui est conforme à un plafond plus élevé d'endettement non concessionnel et semi-concessionnel dans le cadre du programme, tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs aux seuils de référence, et les ratios de valeur actuelle de la dette sont inférieurs à ce qu'ils étaient dans la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD) du fait de l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur. L'application des tests de résistance donne lieu à des dépassements faibles et temporaires du seuil de dette/PIB et de service de la dette/recettes, ce dernier cas correspondant au remboursement de deux euro-obligations. En outre, l'approche probabiliste ouvre des perspectives plus favorables, en raison du score élevé du Sénégal au regard du score CPIA (évaluation des politiques et institutions nationales)¹. L'AVD fait cependant apparaître que la marge de manœuvre pour accroître les déficits budgétaires est très limitée pour autant que l'on veuille préserver un risque de surendettement faible. Elle appelle en outre à la prudence dans tout recours à des emprunts non concessionnels².

¹ Le Sénégal avait un score CPIA de 3,82 en 2012, et une moyenne de 3,76 sur la période 2010–12. Au regard des règles régissant le cadre de viabilité de la dette, cela correspond à une performance «modérée». Le maintien d'une moyenne supérieure à 3,75 aboutirait à terme à un reclassement au niveau de performance «élevé».

² La présente AVD s'appuie sur la note d'orientation relative au CVD applicable aux PFR (2013).

CONTEXTE

1. Durant les cinq dernières années, les ratios d'endettement public total et d'endettement extérieur du Sénégal ont sensiblement augmenté. Le ratio de dette publique totale rapportée au PIB s'élevait à environ 47 % en 2013, contre près de 25 % en 2008. Par ailleurs, le stock de dette extérieure totale contractée ou garantie par l'État a augmenté d'environ 20 % du PIB en 2008 à quelque 32 % à fin 2013. Les niveaux sont proches de ceux qui prévalaient avant que le Sénégal ne bénéficie d'un allègement de la dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006. Les coûts du service de la dette se sont également accrus en raison d'un recours plus marqué aux marchés. Le service de la dette publique extérieure a augmenté de 4,3 % des exportations en 2008 à environ 9 % en 2013.

Debt publique extérieure totale							
	(en pourcentage du PIB, fin de l'année)						% du total
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013
Total	19.6	26.8	27.3	27.4	31.0	32.4	100.0
Crédits multilatéraux	12.0	17.5	18.1	16.5	19.0	20.7	63.7
IDA/BIRD	7.0	8.0	8.0	8.8	9.2	9.6	29.6
BAD/FAD	1.5	2.2	2.5	2.9	3.0	3.6	11.0
FMI	0.5	1.8	2.9	0.0	1.9	2.4	7.4
OPEP/BID/BADEA	1.7	3.2	2.7	2.8	2.6	2.6	8.0
BEI	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.8
Autres	1.2	2.0	1.8	1.7	2.1	2.2	6.8
Crédits bilatéraux	7.6	7.9	7.6	7.2	8.1	8.1	26.2
Pays de l'OCDE	2.2	2.7	2.6	2.1	3.2	3.3	10.1
Pays Arabes	4.1	3.8	2.8	2.2	2.1	2.0	6.1
Autres	1.2	1.3	2.1	2.3	2.8	2.8	8.8
Crédits commerciaux	0.0	1.5	1.6	3.7	3.5	3.3	10.1
Pour mémoire							
PIB nominal (milliards de FCFA)	5994	6050	6395	6775	7165	7308	

Sources: Autorité sénégalaises; estimation et projection des services du FMI.

2. La dette du Sénégal demeure pour l'essentiel extérieure et concessionnelle, mais le recours aux marchés financiers s'intensifie³. Le gros de la dette publique est extérieure (autrement dit, elle est

³ La dette publique correspond à la dette de l'administration centrale.

détenue par des non-résidents de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, UEMOA), mais la part de la dette intérieure par rapport au PIB a augmenté de 5,3 % en 2008 à environ 16 % en 2013⁴. Près de deux tiers de la dette extérieure du Sénégal a été contractée auprès de créanciers multilatéraux, principalement la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les principaux groupes de créanciers bilatéraux sont l'OCDE et les pays arabes. La part de la dette contractée sur les marchés financiers demeure relativement faible, mais elle a connu une croissance rapide durant ces dernières années en raison de l'émission de deux euro-obligations en 2009 et 2011 et de l'obtention en 2013 d'un prêt consortial, qui comprend une tranche en euros destinée aux non-résidents. À cela devrait s'ajouter l'émission d'une euro-obligation de 500 millions de dollars au milieu de 2014. La dette extérieure privée s'est située en moyenne aux alentours de 20 % du PIB durant la dernière décennie et, selon les estimations, à environ 36 % du PIB à fin 2013⁵. Près de la moitié de la dette prenait la forme de crédits commerciaux, de dépôts bancaires, le reste étant constitué de titres de créance, de prêts et d'autres engagements. Cet endettement était en partie compensé par des avoirs extérieurs privés représentant 8 % du PIB.

PLAN D'EMPRUNT ET HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

3. Les autorités ont continué de renforcer leurs capacités de gestion de la dette et d'évaluation des prêts projets. Le Sénégal a continué d'améliorer son score sous-CPIA, avec des progrès sensibles en matière de gestion de la dette. Une nouvelle direction de la dette publique a été créée qui rassemble les services de la dette extérieure et de la dette intérieure précédemment séparés. En outre, le Sénégal a achevé sa première stratégie d'endettement à moyen terme à l'automne 2012 et une deuxième est en cours de préparation. L'évaluation et la sélection des projets connaissent des améliorations, notamment grâce au renforcement des capacités d'analyse coûts-avantages. Compte tenu de ces progrès, le Sénégal a été surclassé dans la catégorie des pays à «capacité plutôt élevée» à l'occasion de l'évaluation des capacités de gestion macroéconomique et de gestion des finances publiques réalisée en 2013 (voir *Classification of Low-Income Countries for the Purpose of Debt Limits in Fund-Supported Programs*).

4. La présente AVD est conforme au cadre macroéconomique présenté dans le rapport des services du FMI. Comme dans l'AVD de juin 2013, le scénario de référence part de l'hypothèse de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et structurelles saines aboutissant à une accélération de la croissance économique et à une réduction des déficits budgétaires à long terme. On citera également comme autres hypothèses importantes :

- **La croissance du PIB réel** devrait s'accélérer pour dépasser légèrement 5 %, comme dans l'AVD précédente. Cela s'appuie sur l'hypothèse de gains d'efficacité grâce à la mise en œuvre de réformes qui devraient permettre de renouer avec la croissance de la productivité totale des

⁴ La dette intérieure comprend les obligations émises sur le marché financier de l'UEMOA.

⁵ Les estimations de dette extérieure du secteur privé reposent sur les données de la BCEAO relatives à la position extérieure globale.

facteurs (PTF). La PTF a en effet diminué durant ces dernières années, ce qui a porté atteinte à la croissance.

- **Déficit budgétaire.** Les projections de déficit budgétaire global sont pour l'essentiel inchangées au-delà de 2014 et elles sont conformes à l'engagement pris par les autorités de respecter le critère fondamental de convergence de l'UEMOA sur le déficit budgétaire⁶.
- **Déficit courant.** Le déficit courant devrait diminuer progressivement de 10,8 % du PIB en 2013 à 8 % en 2018, puis continuer de baisser légèrement à long terme. Cela résulterait du rééquilibrage projeté des finances publiques et de l'essor des exportations (surtout de produits miniers). Les envois de fonds devraient continuer d'être importants en pourcentage du PIB.
- **Inflation.** L'inflation devrait rester modérée et se situer en moyenne proche de 2 %.
- **Financement.** Les autorités font de plus en plus appel à des emprunts extérieurs non concessionnels ou semi-concessionnels pour financer des projets d'infrastructure et cette tendance devrait se maintenir. Suite au net durcissement des conditions financières sur les marchés

internationaux en 2013, elles ont reporté à 2014 l'émission d'une euro-obligation. Elles entendent émettre 500 millions de dollars d'euro-obligations vers le milieu 2014. Depuis quelques mois les conditions sur les marchés internationaux sont relativement favorables et les autorités s'attendent à bénéficier d'un taux

d'intérêt nettement inférieur à celui obtenu lors de l'émission euro-obligataire de 2011 (dont le rendement est actuellement d'environ 6 %). Une part du produit de cette émission servirait à

Évolution de certains indicateurs macroéconomiques					
	2012	2013	2014	2015	Long terme 1/
Croissance du PIB réel					
Présente AVD	3.4	3.5	4.9	5.0	5.4
Précédente AVD	3.5	4.0	4.6	4.7	5.3
Déficit budgétaire global (% du PIB)					
Présente AVD	5.9	5.5	5.1	3.9	2.6
Précédente AVD	5.9	5.3	4.6	3.9	2.8
Déficit du compte courant (% du PIB)					
Présente AVD	10.8	10.4	10.0	8.9	7.6
Précédente AVD	10.3	9.3	8.7	8.3	7.6

1/ Défini comme les 15 dernières années de la période de projection. Pour la courante AVD, le long terme couvre les années 2020-2034; pour la précédente AVD, il couvre les années 2019 à 2033.

⁶ D'après le critère de convergence, le solde budgétaire de base, en pourcentage du PIB, doit être supérieur ou égal à zéro. Le solde budgétaire de base est défini comme les recettes totales, majorées des dons d'appui budgétaire et de la contrepartie des dépenses liées aux initiatives PPTE/IADM moins les dépenses courantes et les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.

rembourser la tranche euro du prêt consortial contracté en 2013, dont l'échéance est courte. Les projections tablent sur un refinancement des obligations de 2011 et 2014 à échéance, et sur un montant annuel modéré d'emprunts non concessionnels à moyen et long terme. Les autorités entendent continuer de faire appel à des financements semi-concessionnels (avec un élément don supérieur à 15 %) pour les projets d'infrastructure. De ce fait, l'élément don moyen des nouveaux emprunts extérieurs devrait diminuer d'environ 20 % à moins de 10 % sur la période de projection, à mesure que le Sénégal passera progressivement des emprunts concessionnels aux emprunts non concessionnels.

- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 % a été appliqué à cette AVD⁷.

AVD EXTÉRIEURE

5. Les envois de fonds sont importants en pourcentage du PIB et ils sont en outre stables.

Depuis 2000 ils ont progressé chaque année, hormis en 2009 lorsqu'ils ont chuté de 6 %. Sur la période 2010-2012 ils ont représenté en moyenne 52 % des exportations de biens et de services et 13 % du PIB. Ils constituent désormais une source importante et fiable de devises et cela devrait continuer d'être le cas⁸.

6. Si l'on tient compte des envois de fonds, les indicateurs d'endettement restent nettement inférieurs aux seuils dans le scénario de référence. Les ratios de dette extérieure contractée ou garantie par l'État se maintiennent en dessous de leurs seuils respectifs même dans les tests de résistance les plus défavorables, à deux exceptions près. Le service de la dette enregistre deux poussées qui correspondent à l'hypothèse du remboursement des euro-obligations à échéance et qui produisent un dépassement d'un an dans le test de résistance le plus défavorable (dépréciation de la monnaie de 30 %). Il se produit également un léger dépassement temporaire du seuil de dette/PIB dans le test de résistance le plus défavorable. Ces dépassements disparaissent lorsque l'on suit une démarche probabiliste qui tient compte davantage de caractéristiques propres au Sénégal⁹.

AVD PUBLIQUE

7. Dans le scénario de référence de l'ISPE, les indicateurs de dette publique globale (extérieure et intérieure) n'accusent pas de vulnérabilités notables. Les ratios VA de la dette publique totale/PIB et VA de la dette publique totale/recettes connaissent une diminution graduelle durant la période de

⁷ Conformément à la décision du Conseil d'administration du FMI de réformer le système de taux d'actualisation utilisé dans l'analyse de la dette des pays à faible revenu, un taux d'actualisation uniforme de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actuelle (VA) de la dette extérieure et l'élément don des prêts dans le cadre des programmes. Le taux d'actualisation utilisée dans l'AVD de 2013 était de 3 %.

⁸ Les deux ratios reposent sur une moyenne triennale rétrospective.

⁹ En vertu du cadre de viabilité de la dette, la démarche probabiliste peut être utilisée dans les cas limite, lorsque les dépassements sont de courte durée et qu'ils se situent dans une fourchette de plus ou moins 10 % par rapport au seuil.

projection. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste nettement inférieur au niveau de référence de 56 % correspondants aux vulnérabilités d'endettement importantes pour les pays à performance moyenne. Les efforts consentis par les autorités pour accroître les échéances (par rapport à un peu plus d'un an au moment de la précédente AVD) devraient réduire les risques de refinancement et de taux d'intérêt dans le cadre du financement auprès du marché régional.

8. Les perspectives de dette publique seraient nettement moins favorables sans rééquilibrage budgétaire (tableau 2b). Dans un scénario qui repose sur un déficit primaire inchangé (en pourcentage du PIB) sur toute la période de projection, le ratio VA de la dette publique/PIB augmente rapidement et dépasse vite le niveau de référence de 56 %. Ce niveau de référence est également dépassé dans le scénario «historique» (qui maintient la croissance du PIB réel et le déficit primaire constants à leur niveau historique). Même si globalement les risques demeurent faibles, ces tests de résistance montrent qu'il importe de poursuivre l'effort budgétaire et de relever la croissance de la production.

AUTRES QUESTIONS

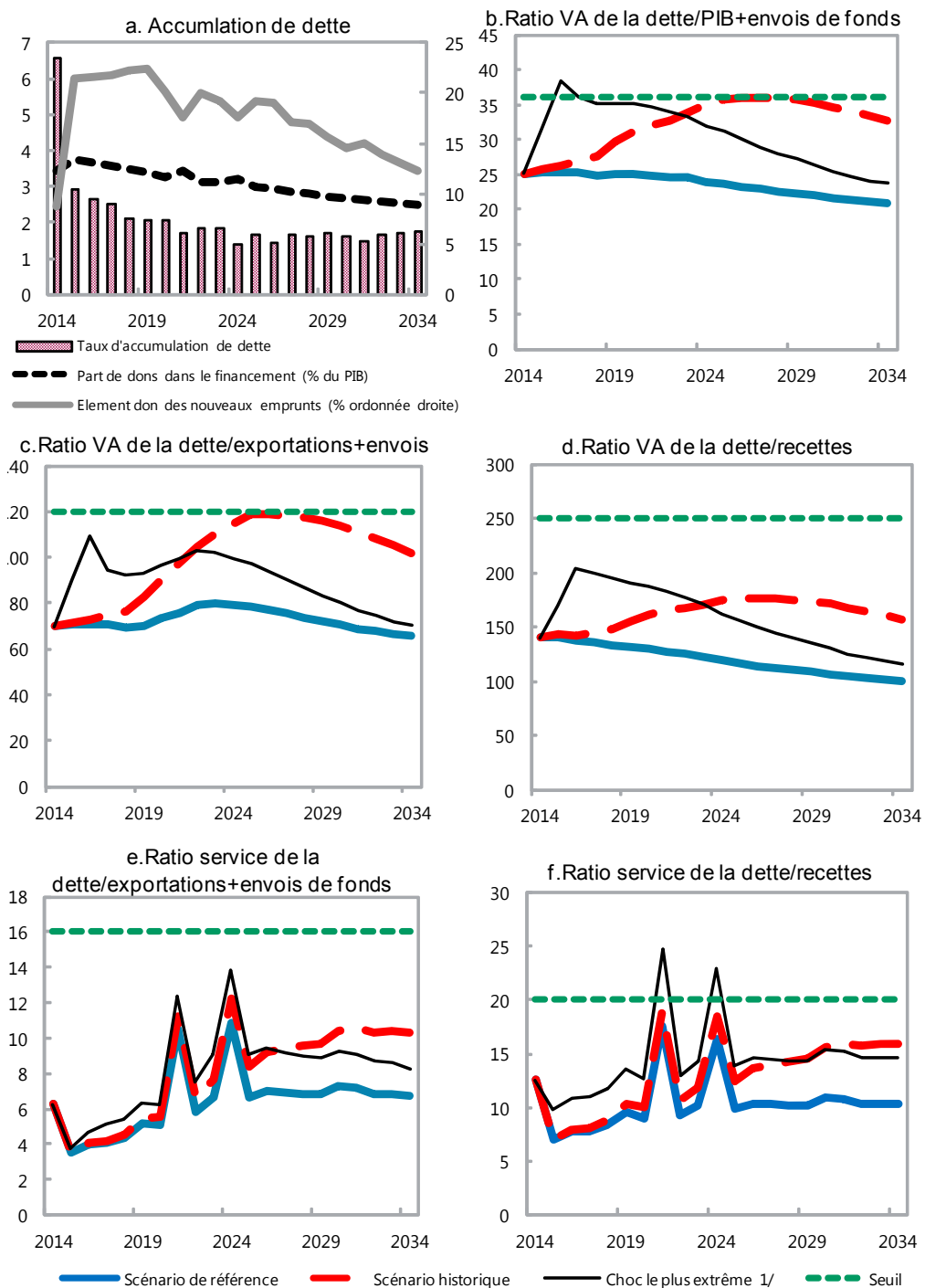
9. Avis des autorités et évaluation du Plan Sénégal émergent (PSE). Les autorités s'associent globalement à l'évaluation de la viabilité de la dette réalisée à partir du scénario de référence de l'ISPE. Elles ont souligné leur récent travail de rééquilibrage des finances publiques et notamment les mesures adoptées pour réduire le déficit budgétaire en 2012–13 puis en 2014. Les échanges se sont centrés sur les répercussions du PSE sur la dynamique de la dette. Dans le cadrage macroéconomique élaboré par les autorités pour le PSE, le dividende de croissance escompté de la mise en œuvre de ce plan devrait à terme compenser l'impact du creusement des déficits budgétaires durant les années à venir sur les ratios d'endettement (graphique 3). Les autorités reconnaissent toutefois que le rééquilibrage budgétaire et un traitement prudent des emprunts non concessionnels sont essentiels pour préserver la viabilité de la dette. Les services ont souligné que pour préserver la viabilité de la dette dans le cadre du PSE il faudra un dividende de croissance élevé et une réforme globale et ambitieuse de l'État (pour dégager une marge de manœuvre en faveur de l'investissement et améliorer l'efficacité de la dépense). Faute de projections de balance des paiements alignées sur le cadre du PSE, l'impact de ce dernier sur la dette extérieure n'est pas examiné dans la présente AVD.

10. Limites d'endettement révisées. Les autorités et les services ont examiné les options de limites d'endettement découlant de la récente reclassification du Sénégal comme pays à «capacité plutôt élevée» dans le cadre de la politique applicable aux limites d'endettement. Compte tenu du peu de temps qui reste jusqu'à l'achèvement de l'actuel programme appuyé par le FMI, il a été convenu de maintenir l'actuel dispositif de limites d'endettement, tout en relevant les plafonds existants selon les besoins, notamment celui qui a trait aux emprunts semi-concessionnels, afin de faciliter le financement de quatre projets d'infrastructures à rendement élevé (électricité et assainissement). Le relèvement de ces plafonds a été pris en considération dans la présente AVD.

CONCLUSION

11. De l'avis des services, le Sénégal continue de connaître un faible risque de surendettement. Cette évaluation dépend toutefois fortement de la poursuite de la réduction du déficit budgétaire et d'une transition prudente vers des financements moins concessionnels.

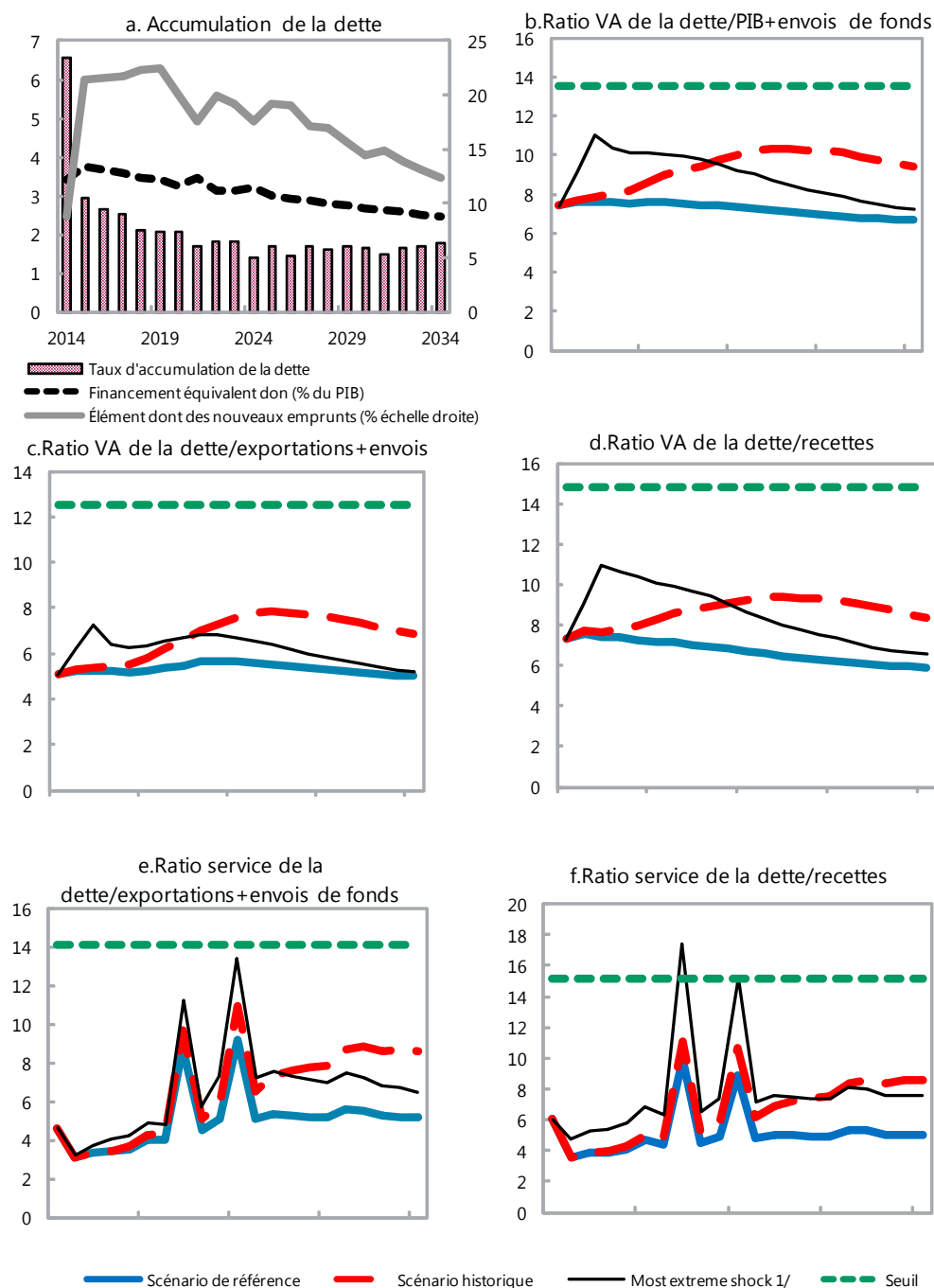
Graphique 1. Sénégal : Indicateurs d'Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2014–2034^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2024. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison ; dans le graphique b., celui du choc Combinaison ; dans le graphique c., celui du choc Combinaison ; dans le graphique d., celui du choc Exportations et dans le graphique e., celui du choc Dépréciation ponctuelle

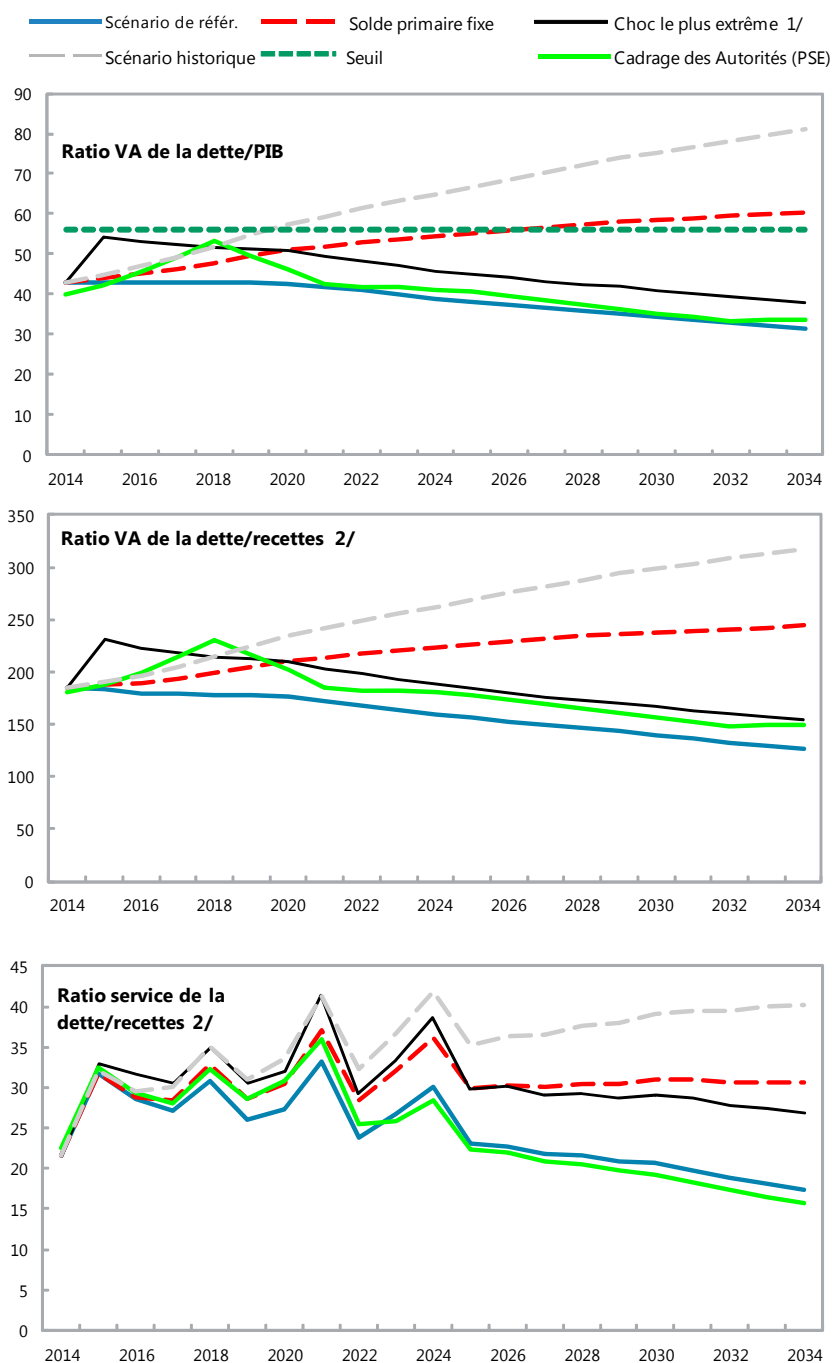
Graphique 2. Sénégal : Probabilité de surendettement extérieur selon divers scénarios (dette contractée ou garantie par l'État), 2014–2034 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024. ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle

Graphique 3. Sénégal : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013–2033^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.
 2/ Estimations des autorités avant les révisions des indicateurs budgétaires de 2014 sur la base des discussions de l'ISPE.

Tableau 1. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2011–2034 ^{1/}
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections					2014-2019		2020-2034		
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	2024	2034	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	54.5	62.7	68.3			73.0	75.5	77.3	78.3	77.9	76.8			69.7	73.2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	29.4	31.0	32.4			35.6	36.1	36.3	36.3	35.8	35.6			32.6	27.4
Variation de la dette extérieure	3.8	8.1	5.7			4.7	2.5	1.9	0.9	-0.3	-1.1			-2.7	0.8
Flux générateurs d'endettement net identifiés	0.8	10.1	5.5			5.2	3.7	3.3	2.8	2.2	0.9			1.3	2.8
Déficit extérieur courant hors intérêts	6.9	9.9	9.6	8.2	2.9	9.0	7.9	7.7	7.4	7.0	5.8			6.0	7.6
Déficit de la balance des biens et services	18.3	21.3	21.8			21.3	20.6	20.5	20.2	19.6	17.8			14.7	15.9
Exportations	26.4	28.3	27.5			27.3	26.8	26.7	26.6	26.9	27.3			23.8	25.8
Importations	44.7	49.5	49.3			48.6	47.3	47.1	46.8	46.6	45.0			38.5	41.8
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-12.3	-12.5	-12.6	-10.9	2.1	-12.4	-12.8	-12.8	-12.7	-12.6	-11.9			-8.7	-8.3
<i>dont : officiels</i>	-0.9	-1.0	-0.3			-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5			-0.5	-0.5
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.9	1.2	0.3			0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1			-0.1	0.0
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.0	-2.0	-1.7	-1.8	0.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.0	-2.1			-2.1	-2.1
Dynamique endogène de la dette 2/	-4.1	2.2	-2.4			-2.1	-2.3	-2.5	-2.6	-2.7	-2.8			-2.7	-2.7
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.0	0.9	0.8			1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0			0.9	0.9
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-1.9	-2.1			-3.1	-3.3	-3.5	-3.6	-3.7	-3.8			-3.6	-3.7
Contribution des variations de prix et de taux de change	-4.3	3.2	-1.1		
Résiduel (3-4) 3/	3.0	-2.0	0.2			-0.5	-1.3	-1.4	-1.9	-2.6	-2.0			-3.9	-2.0
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.9	-1.4	-0.1			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	60.2			66.1	68.2	69.9	70.7	70.4	69.5			63.4	68.7
En pourcentage des exportations	219.0			242.4	255.0	262.3	265.4	261.3	255.1			266.3	265.8
VA de la dette extérieure CGE	24.3			28.6	28.9	28.9	28.8	28.3	28.3			26.2	22.8
En pourcentage des exportations	88.3			104.9	107.9	108.5	107.9	105.1	103.9			110.2	88.3
En pourcentage des recettes publiques	120.6			140.2	140.2	137.2	135.7	132.9	131.4			119.3	100.4
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	17.8	9.7	8.9			11.6	7.1	7.3	7.1	7.4	8.4			15.7	8.0
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	13.2	7.0	6.7			9.4	5.4	6.1	6.2	6.6	7.6			15.1	9.1
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	17.2	9.6	9.2			12.6	7.0	7.7	7.8	8.3	9.7			16.3	10.4
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.4	1.5	1.5			1.7	1.4	1.5	1.5	1.6	1.5			2.8	6.1
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	3.1	1.8	3.9			4.3	5.5	5.9	6.5	7.3	6.9			8.7	6.8
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.7	3.4	3.5	3.8	1.4	4.9	5.0	5.1	5.1	5.1	5.3	5.1	5.4	5.5	5.4
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	9.3	-5.5	1.8	4.3	8.0	4.6	4.1	3.5	3.9	3.8	2.3	3.7	2.6	2.7	2.6
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	2.2	1.6	1.4	1.8	0.4	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.4
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	17.7	4.7	2.5	8.8	10.7	8.8	7.3	8.4	9.2	10.3	9.1	8.8	8.9	9.5	7.8
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	23.2	8.2	4.9	11.9	17.2	8.1	6.5	8.4	8.5	8.6	4.2	7.4	6.2	9.3	7.6
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	8.8	21.5	21.6	21.7	22.3	22.5	19.7	17.6	12.3	16.7
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	20.3	20.4	20.1			20.4	20.6	21.1	21.2	21.3	21.6			22.0	22.7
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.7	1.0	0.8			0.9	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4			1.8	3.1
<i>dont : dons</i>	0.3	0.4	0.4			0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7			0.9	1.7
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.4	0.6	0.4			0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7			0.9	1.5
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.4	3.7	3.7	3.6	3.5	3.4			3.2	2.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			34.8	53.8	54.5	54.9	56.7	57.2			46.9	45.8
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14.4	14.0	14.8			16.2	17.7	19.3	21.1	23.0	24.8			36.5	80.4
Croissance du PIB nominal en dollars	11.1	-2.3	5.4			9.8	9.3	8.8	9.3	9.1	7.8	9.0	8.1	8.3	8.1
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	3.7			4.7	5.2	5.6	6.1	6.6	7.0			9.6	18.3
(VA - VA-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			6.6	2.9	2.7	2.5	2.1	2.0	3.1	1.4	1.8	1.7
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	1.9	1.9	2.1			2.2	2.5	2.7	3.0	3.2	3.3			3.4	7.2
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	21.3			25.1	25.3	25.3	25.2	24.8	25.0			24.0	20.9
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	58.2			69.7	70.6	70.9	70.6	69.1	70.1			79.0	65.4
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	4.4			6.2	3.5	4.0	4.1	4.3	5.2			10.8	6.8

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2011–2034
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections			2019-33 Moyenn
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2013-18 Moyenne	2024	
Dette du secteur public 1/	40.7	43.4	46.8			50.0	50.3	50.4	50.4	50.4	50.3		45.4	36.1
<i>dont : libellée en devises</i>	29.4	31.0	32.4			35.6	36.1	36.3	36.3	35.8	35.6		32.6	27.4
Variation de la dette du secteur public	5.2	2.7	3.4			3.2	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0		-1.1	-0.7
Flux générateurs d'endettement identifiés	4.9	3.2	3.3			2.0	-0.1	-0.3	-0.7	-0.8	-0.5		-1.2	-0.7
Déficit primaire	5.2	4.4	3.9	3.9	1.1	3.3	2.3	1.9	1.7	1.5	1.1	2.0	0.8	0.7
Recettes et dons	22.5	23.3	22.7			23.2	23.4	23.9	24.0	24.0	24.2		24.4	24.8
<i>dont : dons</i>	2.2	2.9	2.6			2.8	2.9	2.8	2.8	2.7	2.7		2.4	2.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	27.7	27.7	26.6			26.5	25.7	25.8	25.6	25.5	25.4		25.2	25.5
Dynamique automatique de la dette	-0.3	-0.6	-0.6			-1.3	-2.4	-2.3	-2.4	-2.3	-1.7		-1.9	-1.5
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.4	-0.7	0.7			-1.1	-1.8	-1.8	-1.9	-1.9	-1.9		-1.9	-1.5
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.2	0.6	2.2			1.1	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6		0.4	0.5
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.6	-1.3	-1.5			-2.2	-2.4	-2.4	-2.5	-2.5	-2.5		-2.4	-1.9
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.1	0.1	-1.3			-0.2	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	0.2	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.6	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	-0.6	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	0.3	-0.5	0.1			1.2	0.4	0.5	0.7	0.8	0.5		0.1	0.0
<i>Of which : asset changes</i>	1.9	1.6	0.1			0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2		0.0	0.0
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	38.7			43.0	43.0	43.0	42.9	42.8	43.0		39.0	31.5
<i>dont : libellée en devises</i>	24.3			28.6	28.9	28.9	28.8	28.3	28.3		26.2	22.8
<i>dont : extérieure</i>	24.3			28.6	28.9	28.9	28.8	28.3	28.3		26.2	22.8
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)
Besoin de financement brut 2/	12.3	12.2	12.2			14.6	13.0	11.0	10.3	10.9	9.2		9.3	5.6
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	170.5			185.5	183.5	179.9	179.1	178.4	177.6		159.6	127.2
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	192.2			211.1	209.0	203.8	202.4	201.2	199.6		177.3	138.7
<i>dont : extérieure 3/</i>	120.6			140.2	140.2	137.2	135.7	132.9	131.4		119.3	100.4
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	19.9	16.4	17.0			21.6	31.7	28.7	27.1	30.9	25.9		30.1	17.4
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	22.1	18.7	19.2			24.6	36.1	32.5	30.7	34.8	29.2		33.4	19.0
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	0.0	1.7	0.5			0.1	2.0	1.8	1.7	1.6	1.2		1.8	1.4
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.7	3.4	3.5	3.8	1.4	4.9	5.0	5.1	5.1	5.1	5.3	5.1	5.4	5.5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	3.7	2.5	2.5	2.4	0.6	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	3.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.7	4.8	8.1	3.2	3.7	4.9	2.7	3.3	3.3	3.2	3.4	3.5	3.1	2.7
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une	0.3	0.5	-4.3	-0.8	8.5	-0.7
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	4.2	2.3	-1.4	2.4	2.8	1.5	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.6	2.7
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du f	7.9	3.2	-0.4	1.1	2.6	4.4	1.9	5.5	4.3	4.8	4.6	4.3	5.0	5.6
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	8.8	21.5	21.6	21.7	22.3	22.5	19.7	17.6	12.3

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3A. Sénégal : Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2014–2034 (en pourcentage)

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB+ envois de fonds								
Scénario de référence	25	25	25	25	25	25	24	21
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	25	26	26	27	28	30	35	33
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	25	27	27	28	28	28	30	31
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	25	26	27	27	26	26	25	22
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	25	27	31	30	30	30	27	21
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	25	27	29	29	28	29	27	24
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	25	30	34	32	31	31	28	22
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	25	31	38	36	35	35	32	24
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	25	34	34	34	33	34	33	28
Ratio VA de la dette/exportations+ envois de fonds								
Scénario de référence	70	71	71	71	69	70	79	65
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	70	72	73	75	76	82	115	102
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	70	74	76	77	77	79	99	96
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	70	71	71	71	70	70	79	65
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	70	80	96	95	93	94	102	77
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	70	71	71	71	70	70	79	65
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	70	90	101	89	87	87	93	67
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	70	90	109	95	92	93	99	70
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	70	71	71	71	70	70	79	65
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	140	140	137	136	133	131	119	100
A. Scénarios de rechange								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	140	143	142	145	148	156	174	157
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	140	147	147	149	149	149	149	147
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	140	145	145	144	141	138	126	106
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	140	150	165	162	158	155	136	103
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	140	152	160	159	155	153	138	117
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	140	160	175	172	167	163	141	104
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	140	170	204	200	194	190	162	116
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	140	198	194	192	188	185	168	141

Tableau 3B. Sénégal : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014–2034 (continué)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations+ envois de fonds									
Scénario de référence	6	4	4	4	4	5	11	7	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	4	4	4	5	5	12	10	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	4	3	3	4	5	8	9	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	4	4	4	4	5	11	7	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	4	5	5	5	6	14	8	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	4	4	4	4	5	11	7	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	4	5	5	5	6	13	7	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	4	5	5	5	6	13	8	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	4	4	4	4	5	11	7	
Ratio service de la dette/recettes									
Scénario de référence	13	7	8	8	8	10	16	10	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	13	7	8	8	9	10	18	16	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	13	7	7	7	7	9	11	13	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	13	7	8	8	9	10	17	11	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	13	7	8	9	9	11	18	11	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	13	8	9	9	10	11	19	12	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	13	7	8	9	10	11	19	11	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	13	7	9	10	11	12	22	13	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	13	10	11	11	12	14	23	15	
<i>Pour mémoire :</i>									
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	16	16	16	16	16	16	16	16	

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 4. Sénégal : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2014–2034

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	43	43	43	43	43	43	39	31
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	43	45	47	49	52	55	65	81
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	43	44	45	46	48	50	54	60
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	43	43	43	44	44	44	43	43
Cadrage des autorités (PSE) 3/	40	42	46	49	53	50	41	34
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	43	45	47	48	48	49	49	47
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	43	45	48	48	47	47	43	34
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	43	46	49	49	50	50	49	44
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	43	54	53	52	52	51	46	38
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	43	52	52	51	51	50	45	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	186	183	180	179	178	178	160	127
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	186	191	196	205	214	225	262	318
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	186	187	189	194	199	205	223	244
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	186	184	181	182	182	183	175	174
Cadrage des autorités (PSE) 3/	180	187	199	214	231	216	180	150
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	186	190	194	197	200	203	200	190
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	186	194	201	199	197	196	174	136
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	186	194	203	204	205	207	198	179
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	186	231	223	218	215	212	188	154
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	186	222	216	213	210	208	185	143
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	22	32	29	27	31	26	30	17
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	22	32	30	30	35	31	42	40
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	22	32	29	28	33	29	36	31
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	22	32	29	27	31	27	32	22
Cadrage des autorités (PSE) 3/	23	32	29	28	32	29	28	16
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	32	30	29	34	29	35	25
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	22	32	29	30	35	27	32	19
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	22	32	30	31	35	29	34	24
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	22	33	32	30	35	31	39	27
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	22	32	30	38	33	29	33	20

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

3/ Estimations des autorités avant les révisions des indicateurs budgétaires de 2014 sur la base des discussions de l'ISPE.



SÉNÉGAL

SEPTIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — ANNEXE D'INFORMATION

Le 9 juin 2014

Préparé par

Les services du Fonds monétaire international en
consultation avec la Banque mondiale.

CONTENU

RELATIONS AVEC LE FMI _____ 2

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION ENTRE LA
BANQUE MONDIALE ET LE FMI _____ 11

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2014)

Statut : date d'admission : 31 août 1962;

Article VIII

Compte des ressources générales :	(millions de DTS)	% quote-part
Quote-part	161,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie locale (taux de change)	159,93	98,84
Position dans la tranche de réserve	1,88	1,16
Département des DTS :	(millions de DTS)	% allocation
Allocation cumulative nette	154,80	100,00
Avoirs	130,16	84,08
Encours des achats et des prêts :	(millions de DTS)	% quote-part
Accords FEC	121,35	75,00
Accords FEC	6,24	3,86

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	19 décembre 2008	10 juin 2010	121,35	121,35
FEC 1/	28 avril 2003	27 avril 2006	24,27	24,27
FEC 1/	20 avril 1998	19 avril 2002	107,01	96,47

1/ Anciennement FRPC.

Projections des paiements au FMI 2/

(millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	À échoir				
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal	9,82	24,15	25,66	24,27	24,27
Commissions/ intérêts	<u>0,02</u>	<u>0,31</u>	<u>0,25</u>	<u>0,19</u>	<u>0,13</u>
Total	<u>9,85</u>	<u>24,46</u>	<u>25,90</u>	<u>24,46</u>	<u>24,40</u>

2 Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section,

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

I.Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juin 2000
Aide engagée par l'ensemble des	

créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	488,30
dont : FMI (millions de dollars EU)	42,30
(équivalent en millions de DTS)	33,80
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avr. 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	33,80
Aide intérimaire	14,31
Solde au point d'achèvement	19,49
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ^{2/}	4,60
Total des décaissements	38,40

1 L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

2 En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	100,32
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	94,76
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56
II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	100,32	100,32

1/ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Évaluations des sauvegardes:

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs,

des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints.

Régime de change:

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Le rapport intitulé «UEMOA : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres» (SM/12/14, 84) examine également certains aspects du régime de change.

Consultations au titre de l'article IV:

Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV le 10 décembre 2012 (rapport no 12/337). À cette occasion, les administrateurs ont félicité le Sénégal d'avoir réalisé le programme de façon satisfaisante malgré un environnement intérieur et extérieur difficile. Bien qu'une reprise modérée de la croissance soit escomptée à moyen terme, ont-ils souligné, l'économie reste exposée à des risques considérables.

Les administrateurs ont salué l'engagement constant des autorités à l'égard du programme en vue d'assurer la stabilité macroéconomique, de renforcer la capacité de l'économie à résister aux chocs, d'encourager une croissance plus forte et durable et de réduire la pauvreté. Les administrateurs ont noté que, si le risque de surendettement du Sénégal est toujours faible, il faut s'attaquer aux déficits budgétaires élevés et à la hausse des ratios d'endettement. Ils se sont félicités de l'engagement pris par les autorités de maintenir le déficit en deçà de 6 % en 2012 et de leur détermination à le ramener à moyen terme à des niveaux compatibles avec la viabilité des finances publiques et de la dette. Ils ont en outre souligné l'importance de renforcer la gestion de la dette. Ils se sont félicités de la finalisation récente de la stratégie d'endettement à moyen terme et ont encouragé les autorités à compter principalement sur le financement concessionnel.

Les administrateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques, ainsi que l'efficacité et la transparence de la dépense publique. Ils ont salué les efforts déployés pour réduire les coûts de fonctionnement de l'État, réaménager les organismes publics et rationaliser la dépense dans les secteurs clés. Il est prioritaire, ont-ils insisté, d'éliminer progressivement les subventions coûteuses et mal ciblées des prix de l'énergie tout en renforçant les dispositifs de protection sociale. Des progrès soutenus dans tous ces domaines seront indispensables pour que le

pays atteigne ses objectifs budgétaires et se dote de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins cruciaux sur le plan social et sur celui du développement.

Les administrateurs ont noté que le secteur financier est en général robuste. Mais il faudrait surveiller attentivement la montée des créances improductives et la concentration des prêts. Pour mettre le Sénégal sur la voie d'une croissance plus forte, durable et solidaire, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de remédier au manque d'infrastructures, d'éliminer les dysfonctionnements dans les opérations de l'État et d'améliorer le climat des affaires. Ils ont salué les réformes fiscales et douanières en cours et recommandé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les nouveaux investissements énergétiques et la restructuration de la société nationale d'électricité (SENELEC). Ils ont en outre encouragé les autorités à développer et renforcer le système financier pour soutenir leur stratégie de croissance.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 2000 et en 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 01/189). Une mise à jour du PESF entamée en 2004 a mis l'accent sur les questions de développement (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été réalisé en 2007 et l'évaluation de la stabilité du système financier a été publiée en mai 2008 (SM/08/139). Un RONC sur les données a été publié en 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

Assistance technique 2008–14 :**A. AFRITAC Ouest**

Année	Domaine	Objet
2008	Gestion de la dette et marchés financiers Comptabilité nationale Microfinance	Travaux pratiques sur l'AVD Secteur institutionnel et comptes nationaux trimestriels Supervision et organisation
2009	Comptabilité nationale Administration de l'impôt Gestion de la dette Microfinance Statistiques macroéconomiques et financières	Comptes nationaux trimestriels État d'avancement de la réforme et possibilités d'assistance technique Renforcement de la gestion de la dette publique Renforcement du contrôle de la microfinance Renforcement de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques
2010	Gestion de la dette Comptabilité nationale Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptabilité nationale Administration des douanes Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette Administration de l'impôt	Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Renforcement des systèmes informatiques de GFP Renforcement de la gestion de la dette publique Mise en place d'une cellule des moyennes entreprises
2012	Administration de l'impôt Comptabilité nationale Administration des douanes Gestion des dépenses publiques	Identification et immatriculation des contribuables Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Comptabilité publique
2013	Gestion des dépenses publiques Analyse de la dette publique Gestion de la dette publique	Comptabilité de l'administration centrale Régime financier des agences autonomes Travaux pratiques sur l'AVD Aider les autorités à produire un document sur la politique nationale d'emprunt.

Année	Domaine	Objet
2014	Administration de l'impôt Gestion des finances publiques Administration des douanes	Identification et immatriculation des contribuables Audit et analyse des risques

B. Siège

Département	Date	Prestataire	Objet
Finances publiques	Jan. 2010	Expert FAD	Revue du circuit de la dépense
	Fév. 2010	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	Juillet 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie)
	Juil. 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
Finances publiques	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes)
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Sept. 2011	Services FMI/Expert	Administration des recettes
	Nov. 2011	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Déc. 2011	Expert FAD	Consolidation des comptes
	Jan. 2012	Experts FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mai et sept. 2012, et févr.	Services/experts FAD	Missions multi-modules sur la réforme fiscale et l'administration

Département	Date	Prestataire	Objet
	2013		des recettes
	Mar. 2012	Experts FAD	IRPP et fiscalité des secteurs banques et télécommunications
	Juil. 2012	Experts FAD	Exécution du budget, information budgétaire et gestion de trésorerie
	Jan. 2013	Expert FAD	Renforcement de la gestion de trésorerie et compte unique du Trésor
	Fév. 2013	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Fév. 2013	Expert FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mar. 2013	Experts FAD	Budgétisation et exécution de la masse salariale Prévisions des dépenses d'investissement
	Mar. 2013	Experts FAD	Documents et exonérations TVA Documents de TVA et exonérations
	Avr. 2013	Experts FAD	Diagnostic et modernisation des douanes
	Juin 2013	Experts FAD	Budgétisation des dons extérieurs
	Juil. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de trésorerie
Finances publiques	Août 2013	Experts FAD	Politique/administration fiscales
	Sept. 2013	Services/experts FAD	Politique/administration fiscales
	Juil. 2013	Experts FAD	Gestion des finances publiques
	Nov. 2013	Experts FAD	Administration des douanes
	Déc. 2013	Experts FAD	Comptabilité publique, gestion de

Département	Date	Prestataire	Objet
			trésorerie
	Fév. 2014	Experts FAD	Application des directives de l'UEMOA
	Fév. 2014	Experts FAD	Rationalisation des dépenses
	Mar. 2014	Experts FAD	Administration de l'impôt
	Mar. 2014	Experts FAD	Gestion des finances publiques
	Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, développer le système informatique pour améliorer l'administration fiscale
	Avr. 2014	Experts FAD	Administration fiscale, gestion des arriérés d'impôts
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)	Sept. 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Jan./fév. 2011	Services FMI/ Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme
	Jan. 2013	Services FMI	Contrôle bancaire régional
	Avr. 2013	Services FMI	Dette publique
	Nov. 2013	Services FMI	Gestion de la dette publique
	Nov. 2013	Services FMI	Restructuration des banques
	Jan. 2014	Services FMI	Contrôle bancaire
	Fév. 2014	Services FMI	Mission BCEAO sur l'application de Bâle III
	Avr. 2014	Services FMI	Émission de titres publics
Statistiques	Nov. 2008	Services FMI	Évaluation NSDD
	Avr. 2009	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Juin 2013	Services FMI	Statistiques de finances publiques
Juridique	Jan./fév. 2012	Services/expert LEG	Loi fiscale (générale, TVA)
	Jan./fév. 2012	Expert LEG	TVA

Département	Date	Prestataire	Objet
	Mai 2012	Services/expert LEG	Loi fiscale (générale, procédures fiscales)
	Juin 2012	Expert LEG	Procédures fiscales
	Sept. 2013	Expert LEG	Politique/administration fiscales

Représentant résident

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. M. Boileau Loko occupe ce poste depuis septembre 2013.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La visite sur place pour l'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. En mai 2009 le Sénégal a rejoint le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. La CTIF (cellule de traitement des informations financières) publie sur son site internet des statistiques sur les rapports relatifs aux cas de transactions suspectes, le nombre de cas transmis aux tribunaux ainsi que le nombre de condamnations. Le sixième rapport de suivi du Sénégal a été examiné à la plénière de mai 2014 du GIABA. Ce rapport reconnaît les progrès réalisés, y compris la révision du cadre LBC/FT conformément à la norme GAFI 2012, et encourage le Sénégal à poursuivre les améliorations. Par ailleurs, il a été convenu que le Sénégal présenterait son septième rapport de suivi à la plénière de mai 2015.

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION BANQUE MONDIALE-FMI

Titre	Produits	Thème	Date de prestation envisagée
A. Information mutuelle sur les programmes de travail			
Banque mondiale			
	Projet d'assistance technique en matière de gestion des finances publiques	Systèmes d'information de gestion du budget, audits interne et externe, gestion de la dette, contrôle des organismes et entreprises publiques	En cours avec financement supplémentaire prévu pour juillet 2014
	Mise en œuvre des politiques de développement	Réformes de la gouvernance, de l'éducation, de la santé, des subventions agricoles, de l'énergie et du climat d'investissement	Octobre 2014 (Conseil)
	Dialogue sur le secteur énergétique	Gestion financière et opérationnelle de la SENELEC, planification de l'investissement	En cours
	AT secteur minier	ITIE et cadre réglementaire	En cours
	Projet d'enseignement supérieur	Y compris contrats de résultats pour les réformes des universités et des bourses	En cours
	Projet protection sociale	Appui du programme de transferts monétaires	Avril 2014 (Conseil)
	Projet santé	Appui à la couverture maladie universelle	Signé avril 2014
	Notes sur les politiques relatives à la pauvreté et au genre	Tendances, profil, genre, régions, emploi, secteurs sociaux	Septembre 2014

	Projet «Statistiques pour des résultats»	Marché du travail, services, BTP et renforcement des capacités	Approuvé mai 2014	
	Suivi et évaluation	Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation pour le PSE	En cours	
FMI	Programmes appuyés par le FMI			
	Mission pour la septième revue de l'ISPE (avril 2014)		23 juin 2014	
	Mission pour la huitième revue de l'ISPE et l'article IV (septembre 2014)		Décembre 2014 (Conseil)	
	Assistance technique			
	AFR	AFW : atelier régional au SEN sur NA	8/31/2014	9/3/2014
	FAD	Budget-programme, sous réserve d'approbation	9/1/2014	9/14/2014
	STA	AFW : Statistiques de finances publiques	9/1/2014	9/5/2014
	STA	AFW : Comptabilité Nationale	10/6/2014	10/17/2014
	FAD	Mission de suivi sur l'administration fiscale	10/6/2014	10/19/2014
	FAD	Information budgétaire et exécution du budget	10/20/2014	11/4/2014
	FAD	AFW : administration douanière	10/27/2014	11/7/2014
	MCM	AFW : gestion de la dette publique	11/3/2014	11/14/2014
	FAD	Gestion de trésorerie	11/10/2014	11/23/2014
	FAD	AFW : gestion des finances publiques	11/10/2014	11/21/2014
	FAD	AFW : administration fiscale	11/17/2014	11/28/2014
	FAD	Conseiller en GFP (en attente de l'approbation par la CE)	12/1/2014	11/30/2015
	FAD	AFW : administration douanière	12/1/2014	12/12/2014
	STA	AFW : Statistiques de finances publiques	12/1/2014	12/11/2014
	FAD	Processus budgétaire	12/1/2014	12/14/2014
	FAD	AFW : mission AT GFP au Sénégal	12/8/2014	12/19/2014
	FAD	Installation de LTX (en attente de l'approbation par la CE)	12/12/2014	12/14/2014
	FAD	AFW : AT GFP	1/12/2015	1/23/2015
FAD	Information budgétaire (en attente de l'approbation du projet CE)	1/12/2015	1/25/2015	
FAD	Gestion de trésorerie	2/1/2015	2/14/2015	
FAD	Processus budgétaire (en attente de l'approbation du projet CE)	3/2/2015	3/15/2015	
B. Demandes d'apports au programme de travail				
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mise à jour sur l'application des mesures préalables pour l'aide budgétaire	Note	Décembre 2014	

	Programmes BM dans le secteur social et l'éducation	Communication d'informations	Permanent
	Réforme du secteur de l'énergie	Partage de l'information, estimation de l'écart des tarifs, plan d'investissement	Permanent
Demande de la Banque mondiale au FMI	Ensemble de tableaux macroéconomiques	Mises à jour de l'évolution macroéconomique	Permanent
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints	Analyse de viabilité de la dette	Gestion de la dette	2014

Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

(Mai 2014)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷	Pour mémoire :	
						Qualité des données – Solidité méthodologique ⁸	Qualité, exactitude et fiabilité des données ⁹
Taux de change	Présente	Présente	D.	D.	D.		
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	03/2014	04/2014	M	M	M		
Monnaie centrale	03/2014	04/2014	M	M	M		
Monnaie au sens large	03/2014	04/2014	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	03/2014	04/2014	M	M	M	LO, LO, O, O	LO, O, O, LO
Bilan consolidé du système bancaire	03/2014	04/2014	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	03/2014	04/2014	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	04/2014	05/2014	M	M	M	O, LO, O, O	LO, O, O, NA
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – administrations publiques ³	ND	ND					
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	12/2013	04/2014	T	T	T	O, LNO, LO, O	LO, LO, O, LO
Encours de la dette garantie par les administrations publiques et l'administration centrale ^{5 11}	2013	03/2014					
Solde des transactions extérieures courantes ^{10 11}	12/2013	04/2014	A	A	A		
Exportations et importations de biens et services ^{10 11}	12/2013	04/2014	A	A	A	O, O, O, O	O, O, O, O
PIB/PNB ^{10 11}	2013	04/2014	A	I	A	LO, LO, LO, LNO	LNO, LNO, LNO, LNO
Dette extérieure brute ¹¹	2013	04/2014	A	I	A		
Position extérieure globale ⁶	2013	04/2014	A	A	A		

¹Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

²Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

⁸D'après l'évaluation. Mêmes explications qu'à la note 8, mais ayant trait cette fois aux normes internationales relatives (respectivement) aux données de base, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données de base et aux études de révision.

¹⁰Estimation.

¹¹Communiqué aux services pendant la mission.

ation fournie dans le RONC sur les données publié en novembre 2002 et fondée sur les conclusions de la mission de septembre 2001 pour la série de données correspondant à la variable indiquée dans chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales ayant trait (respectivement) aux concepts et définitions, à la portée, au classement et à la sectorisation, et à la méthode de comptabilisation sont totalement observées (O), largement observées (LO), largement inobservées (LI), inobservées (I) ou non disponibles (ND).



Communiqué de presse n° 14/300
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 24 juin 2014

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la septième revue de l'accord ISPE avec le Sénégal

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la septième revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Le Conseil a adopté sa décision selon la procédure du défaut d'opposition¹.

Le programme ISPE a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010 (voir [communiqué de presse 10/469](#)). L'ISPE a été conçu par le FMI pour les pays à faible revenu qui n'ont pas besoin de son aide financière, ou ne veulent pas y recourir, mais qui souhaitent bénéficier de ses conseils ainsi que du suivi et de la validation de leurs politiques par le FMI. Le recours à l'ISPE est volontaire et accordé uniquement à la demande du pays membre (voir [note d'information au public 05/145](#)).

La croissance du PIB a été plus faible que prévu en 2013, les premières estimations des autorités faisant état d'un taux de croissance de 3,5 %, en raison de la baisse de la production agricole et de problèmes temporaires dans les secteurs industriel et minier. En revanche, le secteur des télécommunications et celui de la construction ont fait preuve de dynamisme. L'inflation est descendue à 0,7 % en moyenne grâce à la détente des prix des produits de base agricoles sur les marchés internationaux. Selon les projections, la croissance économique devrait atteindre 4,9 % en 2014 sous l'effet du regain d'activité dans les secteurs agricole, minier et industriel. L'inflation resterait modérée.

La mise en œuvre du programme a donné des résultats contrastés. Tous les critères d'évaluation quantitatifs ainsi que tous les objectifs indicatifs sauf un pour fin 2013 ont été observés, y compris en ce qui concerne le déficit budgétaire, et ce bien que les recettes aient été nettement inférieures au niveau prévu. Cependant, la mise en œuvre des réformes structurelles a été lente de sorte que plusieurs repères ont été atteints après les délais fixés.

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition soumise à son examen peut être adoptée sans qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion formelle à cet effet.

L'intention des autorités de continuer à réduire le déficit budgétaire en le ramenant de 5,5 % du PIB en 2013 à 5,1 % en 2014 est bienvenue. De gros efforts seront nécessaires du côté des recettes pour compenser en partie les moins-values de 2013. L'examen récent des dépenses courantes et des dépenses en capital, qui visait à recenser les dépenses les moins productives qui peuvent être rationalisées, est une mesure avisée qui aidera à améliorer l'efficacité des dépenses publiques et à aligner le budget sur les priorités de la nouvelle stratégie de croissance. Des efforts devront être faits pour améliorer la transparence des finances publiques et rendre les comptes budgétaires plus lisibles. À cet égard, il est hautement souhaitable d'accélérer la mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques ainsi que le plan de réforme des agences publiques, qui a été approuvé fin 2013. L'engagement des autorités à accroître la transparence en étant plus explicite sur le coût de certains transferts et subventions, en particulier ceux qui sont destinés au secteur de l'énergie, et en diffusant des informations sur la mise en œuvre de la réforme des agences publiques, est lui aussi bienvenu.

La nouvelle stratégie de croissance des autorités — *Le Plan Sénégal Émergent* — offre un bon diagnostic et une vision pour le pays. Sa mise en œuvre devrait être facilitée par une adhésion au plus haut niveau et un large soutien de la communauté internationale. Il y a lieu de saluer la ferme volonté réaffirmée par les autorités de préserver la viabilité des finances publiques. Compte tenu des résultats médiocres de ces dernières années en matière de productivité, les autorités devraient s'attacher davantage à rehausser l'efficacité économique qu'à accroître le volume des investissements. À cet égard, il est essentiel d'accélérer les réformes pour améliorer le climat des affaires et de procéder à une réforme de fond de l'État. La réforme de l'État aiderait aussi à dégager l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les investissements publics sans compromettre la viabilité des finances publiques.